The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the National Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

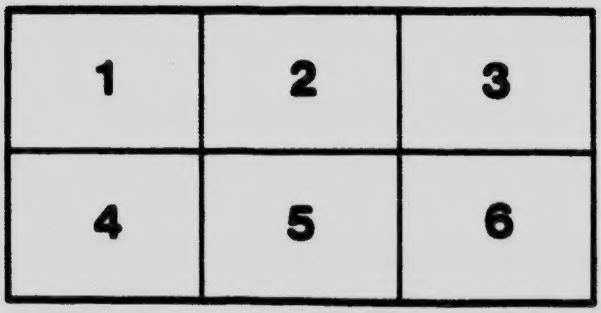

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

ENREGISTRÉ conformément à l'acte du Parlement du Canada en l'année mil neuf cent trois, par HENRI BERNARD, au ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

HENRI BERNARD

LA LIGUE

-- DE --

L'ENSEIGNEMENT

HISTOIRE

D'UNE

Conspiration maçonnique

À MONTRÉAL

NOTRE-DAME DES NEIGES-OUEST, P. Q.

1903

1903
(12)

0 910731

RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ

À

L'HONORABLE M. de la BRUÈRE

Surintendant de l'Instruction publique
de la Province de Québec

AUX ILLUSTRES MEMBRES DU CONSEIL
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX INSTITUTEURS, aux INSTITUTRICES

ET À TOUS LES AMIS DE L'ÉDUCATION

38812

PRÉFACE

—

> Arrachez à la secte maçonnique le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est.
>
> LÉON XIII.

La conspiration maçonnique que je viens dénoncer ici n'est pas un mythe. La trame en a été ourdie à Montréal même contre le système d'éducation catholique de la Province de Québec. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les pages qui suivent.

On a beaucoup parlé — il n'y a pas longtemps — du péril anglais et protestant qui menace notre système scolaire. Ce péril, qui a son expression dans le bill Roddick, tend à la création d'une Université d'État qui absorberait nos institutions françaises et catholiques. L'on sait avec quelle énergie l'Hon. M. Turgeon a répudié ce bill au dernier Parlement de Québec. Espérons qu'il lui a donné son coup de grâce.

Mais le péril maçonnique, très réel aussi, est encore plus grand. Il a son expression dans la Ligue

de l'Enseignement fondée à Montréal dans l'automne de 1902. Cette Ligue, il est vrai, a déjà été dénoncée au public de la Métropole, et maintenant elle semble dormir. J'ai cru, cependant, devoir la démasquer aux yeux de toute la Province et de tous les Canadiens-français, pour lui rendre à tout jamais le réveil impossible.

C'est la raison de ce livre, que je dédie respectueusement à tous les éducateurs et à tous les amis de l'Instruction publique.

Je me suis attaché dans une première partie à retracer fidèlement l'historique de la Ligue canadienne, à en faire ressortir le caractère et l'origine maçonnique.

Dans une deuxième partie, je fais connaître la Mère, c'est-à-dire la Ligue de l'Enseignement de France, son esprit, ses doctrines, son but, sa tactique, ses faits et gestes, et ses résultats pitoyables. Le tout est bien étayé de documents et de pièces justificatives. Quiconque veut voir verra alors clairement que je n'exagère pas en jetant si haut le cri d'alarme.

Oui, Canadiens-français, je le répète, vous n'avez pas de pire ennemi que cette Ligue qui semble sommeiller. Il faut lui écraser la tête. Sinon, la fille fera dans la Nouvelle-France l'œuvre de mort que la mère accomplit dans l'Ancienne.

Il faut que tous le sachent bien : La Ligue de l'Enseignement de France, appelée par son fondateur, Jean Macé, " la fille de la maçonnerie ", a été l'instrument dont s'est servi la franc-maçonnerie dans la lutte qu'elle a livrée à l'Église, lutte qui a eu pour résultat le vote de toutes les lois anti-chrétiennes faites depuis trente ans, y compris la loi des associations. Dès 1882, le projet de cette loi était déposé par Waldeck-Rousseau devant les Loges, et provoquait cette déclaration très suggestive du F. Poulle : " je viens de prendre connaissance du projet de loi " Waldeck-Rousseau " sur les associations. Ce projet est à l'étude de la Commission. S'il est voté, même avec ses amendements, nous y trouverons de quoi faire vivre le Grand-Orient de France et les Loges " (1).

Or, ce que beaucoup de Canadiens-français ne savent pas, c'est que le Grand-Orient de France a des ramifications au Canada. Deux Loges de Montréal obéissent à ses lois !

L'apparition sur nos bords d'une fille de la Ligue de l'Enseignement n'a donc rien que de très naturel. Mais rien aussi de plus naturel que la fille se propose, comme la mère, la destruction de l'Eglise, en soustrayant à sa salutaire influence l'âme de nos

---

(1) Bulletin du Grand-Orient, 1882, p. 133.

enfants. Rien de plus naturel encore que la fille, comme la mère, use d'astuce et de mensonge pour arriver à ses fins, se présente sous un dehors patriotique et national, et commence par arracher les signatures de hauts personnages, dont les noms lui servent de talismans pour mieux surprendre la bonne foi des gens et faire plus ample moisson.

J'ai sous les yeux la liste des membres de la Ligue canadienne. Il y a des sénateurs, des ministres, des juges, des conseiliers législatifs, des députés, des avocats, des médecins, des échevins, des journalistes, des marchands, des fonctionnaires publics, des hommes enfin de toutes professions. Je suis persuadé que la bonne foi du grand nombre a été surprise. Beaucoup de ces noms que je connais sont certainement à l'abri de tout soupçon. Voilà pourquoi je les tairai ici.

Quant à ceux qui ont assumé sur leur tête la responsabilité de la création de cette Ligue, il fallait qu'ils fussent impitoyablement montrés du doigt. Je l'ai fait ; non par esprit de haine pour leurs personnes, mais par amour pour l'Église et la patrie canadienne-française menacées dans ce qu'elles ont de plus cher.

HENRI BERNARD.

Notre-Dame des Neiges-Ouest,
près Montréal.

PREMIÈRE PARTIE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

À MONTRÉAL

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Chapitre I

A la Salle Poiré, le 9 octobre 1902

LE public montréalais se réveilla, le 10 octobre 1902, assez surpris de l'étrange nouvelle: Une ligue d'enseignement était née à la Province de Québec! Elle avait vu le jour, la veille, en plein Montréal, fille de la pensée féconde de MM. Godfroy Langlois et consorts. Une assemblée importante, disait-on, l'avait acclamée comme une œuvre régénératrice, une œuvre de réforme scolaire urgente.

Voici en quels termes une feuille française du matin la présentait à ses lecteurs, avec titres et sous-titres pompeux. Je reproduis l'article intégralement.

UNE LIGUE D'ENSEIGNEMENT

PLUSIEURS CITOYENS FONDENT UNE ASSOCIATION DONT L'OBJET SERA DE DISCUTER LES QUESTIONS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

ÉLECTIONS DES OFFICIERS

«Une assemblée importante a eu lieu hier soir à la salle Poiré, ancien théâtre Delville. Un bon nombre de personnes s'étaient réunies dans le but de fonder une association connue sous le nom de 'Ligue d'Enseignement' dont l'objet serait de s'occuper d'une manière pratique des questions d'instruction publique.

«Parmi les personnes présentes étaient MM. J. T. Cardinal, Henri Mercier, Dr L. Laberge, Denis Lanctôt, l'échevin Faucher, J. A. Drouin, l'échevin Martineau, Godfroy Langlois, Arthur Beauche[illegible] A. St-Martin, H. Gervais, J. A. Roch, Dr Gaston [illegible]t, David Brisebois, l'échevin Dagenais, Hector Garneau, L. Larose, A. Boudet, l'échevin Lapointe, Valmore Lamarche, J. A. Deniger, A. Bergevin, M. P. P., J. W. A. Geoffrion, Ev. Brassard, Jos. Archambault, J. Fortier, Robert Rocher, Dr Adelstan de Martigny, Dr J. Warren, E. Pelletier, B. Lippens, inspecteur d'écoles, etc.

«M. l'échevin Faucher a été élu président de l'assemblée et M. Godfroy Langlois, secrétaire.

«M. Langlois appelé à adresser la parole a dit quelques mots de l'instruction publique. Il a rappelé que nos

institutrices reçoivent des salaires ridicules et que les contribuables, en général, ne s'intéressent pas assez à l'enseignement. Il a suggéré que l'on forme une ligue qui s'occuperait de cette grave question au même titre que les Chambres de commerce discutent les matières commerciales. *Il a fait remarquer qu'en France il y a une ligue d'enseignement dont les membres, fort nombreux, exercent une influence considérable sur l'instruction publique.* Le Conseil qui a charge de notre administration scolaire est sans doute fort respectable et possède la confiance des têtes dirigeantes, mais il ne siège que deux fois par année et n'est pas renseigné des détails de notre système.

«M. l'inspecteur Lippens a exprimé, lui aussi, le regret de constater l'apathie de nos compatriotes sur une question aussi grave. Les Canadiens, a-t-il-dit, possèdent de grands talents naturels qui ne demandent qu'à être développés, mais malheureusement ils sont parfois victimes du fait que leur formation première a été négligée. En maints endroits, il est difficile d'avoir de bonnes institutrices, vu la maigreur des salaires et le trop grand désir des commissaires qui veulent toujours trop économiser.

«M. le professeur Brisebois a abondé dans le même sens.

«M. J. T. Cardinal s'est déclaré très favorable au projet de former cette ligue qui contribuera à améliorer notre instruction publique et a promis son concours à tout projet fondé dans ce but.

«D'autres discours ont été prononcés par MM. les

échevins Martineau, Lapointe et Dagenais, M. Achille Bergevin, M. P. P., et M. Honoré Gervais, C. R.

«Enfin, il a été résolu unanimement de fonder la Ligue d'Enseignement et d'en nommer les officiers suivants:

«Président M. O. Faucher, échevin ; vice-président, M. Godfroy Langlois ; secrétaire-archiviste, M. Nap. Brisebois; secrétaire-correspondant, M. Arthur Beauchesne ; trésorier, M. Valmore Lamarche.

«Ces Messieurs devront dresser les règlements et la constitution de la Ligue, conjointement avec MM. Honoré Gervais, Dr L. Laberge, Dr J. Warren, Robert Rocher, A. Bergevin, J. T. Cardinal, E. Pelissier, J. Fortier, échevin Martineau, Dr A. De Martigny, Dr Gaston Maillet et B. Lippens.»

(*Le Journal* de Montréal, du 10 octobre 1902)

Chapitre II

Pourquoi cette Ligue ?

AINSI donc le système d'éducation de la Province de Québec était jugé insuffisant par le fondateur de la Ligue.

Il y avait de quoi s'étonner dans les milieux bien pensants, d'une si audacieuse déclaration, quelque voilée qu'elle fut par l'euphémisme des mots. Si la création nouvelle n'a rien que cela pour justifier son existence — se dirent les vrais amis de l'Instruction publique — que vient-elle donc faire ? que pouvons-nous en augurer de bon ?

On peut bien accuser d'insuffisance notre système scolaire, on peut même crier, comme l'ont fait de vils détracteurs, que notre population française de la Province de Québec a toujours croupi et croupit encore dans l'ignorance. Mais celui qui s'est donné la peine d'aller aux renseignements, qui a lu, par exemple, la très intéressante étude de M. C. J. Magnan "*Mémorial sur l'Education au Canada*," (1) et a jeté un coup d'œil sur le volumineux

(1) Ouvrage que les dévoués de la Ligue ne pardonnent pas à son auteur.

"Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1900-1901", celui-là a pu constater combien sont fausses et anti-patriotiques les accusations portées contre l'enseignement en général, et en particulier contre l'instruction primaire dans la Province.

Depuis 1846, la route parcourue est considérable, dit M. Magnan. La Province de Québec possède plus de 5,000 écoles primaires, 600 écoles primaires-supérieures, 3 écoles normales, 1 école polytechnique, 2 écoles d'agriculture, plusieurs écoles d'arts et métiers, 2 écoles pour les sourds-muets, d'admirables orphelinats, 19 établissements d'enseignement secondaires, 2 universités dont l'une, l'Université Laval, avec ses deux sections (Québec et Montréal) surpasse, en valeur intrinsèque, la plupart des maisons similaires du continent américain. (Magnan-Mémorial, p. 25-26.)

Le progrès général de tout peuple dépend du développement qu'on apporte à son instruction. Notre province de Québec, loin de rétrograder, a fait un grand pas en avant.

Un tableau comparatif du mouvement de l'éducation dans notre province montrera mieux que tous les raisonnements, les progrès accomplis de 1867 à 1901.

	1867	1901
Total des écoles	3,907	6,015
Ecoles primaires	3,863	5,985
Total des élèves	212,837	326,507
Ecoles primaires	205,520	317,051
Total des professeurs	4,536	11,370
Ecoles primaires	4,280	10,192

Le budget scolaire, qui, en 1867, était de $1,569,191.00 dont $520,326 étaient fournies par les établissements religieux, s'élevait déjà en 1899 à $4,921,785.00 dont $2,460,000.00 forment la part des établissements religieux d'enseignement.

Il y a donc eu de 1867 à 1901 une augmentation de 2,122 écoles, c'est-à-dire 62 écoles (et plus) par année. Il n'y a qu'une diminution à constater, c'est dans la contribution mensuelle payée par les élèves. En 1867, les élèves de l'Ecole primaire n'étaient qu'au nombre de 205,520 et payaient $452,868.

En 1901, ils étaient 317,051 et n'ont payé que $222,132.

L'instruction a donc fait un très sensible progrès dans la province de Québec.

Sans doute, il ne faut pas nous croiser les bras et demeurer en contemplation devant l'œuvre accomplie. Il y a encore à faire, le progrès n'a pas de point d'arrêt.

Mais il n'est pas juste, et c'est faire œuvre anti-nationale et anti-patriotique, que de dénigrer et jeter le mépris sur l'œuvre accomplie, au prix des plus pénibles sacrifices de tout un peuple.

Que prétendent donc faire les fondateurs de la " Ligue de l'Enseignement ? " Ils sont sans cesse à citer l'œuvre du gouvernement français. Savent-ils seulement ce qui se passe en France? Le Gouvernement Français qui, depuis 1881, a fait plus de douze lois pour rendre l'instruction "gratuite" et obligatoire, et qui depuis cette époque néfaste, a dépensé des milliards et dépense encore plus de 200 millions par année pour l'instruction primaire, est obligé de constater son insuccès et pour le cacher aux yeux du peuple il ferme les écoles de ses adversaires.

Qu'avons-nous besoin d'aller chercher modèle auprès du gouvernement français ?

Pour demeurer dans les mêmes proportions que notre province, pour avoir une école par 250 habitants, il devrait y avoir en France 149,625 écoles primaires. Or, en 1897, il n'y avait, d'après les rapports du gouvernement, que 81,130 écoles dont 62,318 laïques et 18,812 congréganistes. Ce qui fait une moyenne d'une école par 468 citoyens, tandis que la province de Québec a une école par 250 citoyens. (Vuibert, *Annuaire de la jeunesse.*)

Je ne crois pas que ce soit en fermant les écoles, comme l'ont entrepris les ministres Waldeck-Combes qu'ils relèveront leur prestige et qu'ils pourront se poser en modèles.

Mais, M. Magnan a aussi montré que si la Province de Québec était à la tête de toutes les Provinces, elle le devait au zèle de nos instituteurs et institutrices catholiques, au zèle et au dévouement des religieux, des religieuses et des prêtres qui, à eux seuls, donnent autant que l'État à l'œuvre de l'Éducation.

Oui, le dévouement religieux, voilà ce qui porte au premier rang la Province de Québec. Voilà aussi, hélas! ce qui énerve tant certains laïcisateurs au Canada comme en France. Ces hommes ne peuvent supporter la supériorité des œuvres catholiques, et dans leur haine aveugle, ils ne craignent point d'insulter leur pays.

***

Si un arbre se reconnaît à ses fruits, on devra reconnaître la supériorité de l'éducation catholique donnée à la majorité de la jeunesse de la Province de Québec, car d'après les statisques de la criminalité, la Province de Québec a l'honneur de compter le plus petit nombre de condamnations.

D'après les statistiques du gouvernement fédéral, la moyenne dans le pays entier est de *une* condamnation par 127 habitants.

Colombie	1	pour	56	habitants
Territoires	1	"	77	"
Ontario	1	"	114	"
Manitoba	1	"	115	"
Nouveau-Brunswick	1	"	144	"
Nouvelle-Ecosse	1	"	154	"
Québec	1	"	176	"

(Magnan.—Mémorial, p. 3.)

Quant à la valeur de l'instruction donnée dans les écoles canadiennes-françaises et catholiqus, voici un jugement qui vaut bien celui des sectaires.

Après une minutieuse enquête sur les besoins et les résultats de l'enseignement actuel, rapporte *La Gazette de Montréal*, M. le Major Macaulay, principal de l'Académie Westmount, a été surpris de l'unanimité de ses correspondants à déclarer que la moyenne des jeunes Canadiens français, en général, est bien plus apte aux affaires que les jeunes Anglais. C'est que les premiers, pour la plupart, comprennent l'anglais et le français, ce qui est plus rare chez les anglais..—*La Gazette*, mai 1903.

Honneur donc à la méthode d'enseignement qui a mis la Province de Québec au 1er rang dans la

Puissance! Honneur à notre méthode d'enseignement qui a été couronnée à Chicago et même à Paris!

Honneur donc à notre éducation catholique qui produit de si bons résultats!

Honte à ses insulteurs! en vérité, quels peuvent bien être les motifs qui font crier si fort les promoteurs de la Ligue de l'Enseignement, et quelles raisons pouvait bien avoir M. Langlois, le 9 octobre 1902, pour fonder cette ligue? — Mystère!

Chapitre III

De mystère en mystère

TOUTEFOIS la nouvelle association ne s'empressait pas du tout de se faire connaître, ni d'exhiber son programme. Plus de trois mois se passèrent ainsi. Enfin, le 21 janvier 1903, *Le Journal*, de Montréal, publiait à la page 4, la lettre suivante :

LA LIGUE D'ENSEIGNEMENT

Il y a quelques jours, j'ai reçu la lettre suivante qui, certes, mérite une réponse :

St-Hubert, Comté de Chambly, 21 janvier 1903

M. Beauchesne, rédacteur du *Journal* et secrétaire de la Ligue de l'Enseignement.

Monsieur,

Je suis invité à faire partie de la Ligue ; vous êtes le secrétaire de cette Ligue, et vous devez par conséquent connaître son programme.

1° La Ligue est-elle en faveur de l'uniformité des livres ?

2° Est-elle en faveur de l'école gratuite ?

3° Est-elle en faveur de l'école obligatoire ?

4° Est-elle en faveur de l'abolition de la taxe mensuelle ?

5° Est-elle en faveur de l'abolition du Conseil de l'Instruction publique ?

6° Est-elle en faveur de la création d'un ministère de l'Instruction publique ?

7° Cette Ligue est-elle convaincue que la province de Québec a fait " peu de chose " pour l'instruction publique depuis 50 ans ?

8° Sous quels rapports la Ligue veut-elle améliorer notre système d'éducation ?

9° Comment se fait-il que des 400 membres enthousiastes dont se compose la Ligue, il n'y en ait que 150 qui soient en règle pour leur souscription ?

Une réponse, dans le *Journal*, obligera beaucoup.

Il faut encourager tout ce qui s'appelle le bien, à condition cependant de ne pas marcher dans l'inconnu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

F. A. BAILLARGÉ,

Ptre, curé.

Les questions étaient nettement posées. On pouvait s'attendre à une réponse nette et sans ambages, à des explications franches et précises. Les fondateurs de la Ligue n'avaient pas dû agir en

aveugles. En créant cette société nouvelle, ils devaient avoir un dessein arrêté. Au reste, depuis près de quatre mois qu'elle existait et se recrutait partout des adhérents, ils avaient eu le temps de déterminer un programme.

Or, voici la réponse dont M. Arthur Beauchesne fit suivre la lettre de M. le curé de St-Hubert :

Le Ligue d'enseignement dont je suis le secrétaire-correspondant, ne s'étant pas prononcée sur les huit premières questions que me pose M. l'abbé Baillargé, je ne saurais dire ce qu'elle en pense.

Quant à la neuvième, je puis répondre qu'elle est très exagérée et que, si certains membres n'ont pas encore payé leur contribution, il ne faut pas en conclure qu'ils refusent de faire partie de la Ligue d'Enseignement.

Cette dernière n'a pas été fondée dans un but de destruction. Elle n'a pas l'intention, que je sache, de faire la guerre aux patriotes qui, jusqu'à présent, se sont dévoués pour l'instruction chez les Canadiens français. Elle a été fondée par plusieurs personnes avides de se rendre utiles au pays et ouvre ses portes à tous les citoyens qui désirent perfectionner notre système d'éducation. Le radical ou l'ultramontain peut en faire partie ; le conservateur peut y coudoyer le libéral.

C'est certainement le meilleur moyen de dégager de l'influence des partis politiques la cause sacrée de l'éducation.

Si quelque membre de cette ligue est en faveur de l'uniformité des livres, il aura le loisir de faire à ce sujet une

motion qui sera discutée et passée au vote. Il sera toujours écouté avec le respect dû à un citoyen honnête parlant d'une question publique. Le même droit appartiendra aux personnes qui partagent l'avis contraire.

Quand la Ligue aura voté sur une motion de ce genre, je serai en état de dire à M. Baillargé ce qu'elle en pense. D'ici là, je ne puis le faire.

Il est excessivement regrettable que certains membres du clergé se soient laissés influencer au sujet de la Ligue d'Enseignement, par un journaliste québecquois (1) qui l'a jugée mal avant de la connaître et lui a attribué un esprit antireligieux auquel elle se trouve tout-à-fait étrangère.

Il faut espérer que M. l'abbé Baillargé se décidera à faire partie de notre association. Nous serions fort heureux de pouvoir profiter de son expérience et de ses grands talents.

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ce qui ressortait le plus clairement de cette réponse, c'est 1° que le secrétaire de la Ligue ne pouvait pas... répondre aux questions de l'abbé Baillargé; 2° que la Ligue était proclamée NEUTRE sous le couvert des mots suivants:

«Le radical ou l'ultramontain peut en faire partie.»

(1) Allusion à M. J.-P. Tardivel, directeur de le *Vérité* de Québec, qui n'avait pas été lent à dénoncer la nouvelle association.

Mais on n'y fit guère attention : Ces mots étaient jetés là négligemment par manière d'incidence, et comme fondus avec ce membre de phrase :

« Le conservateur peut y coudoyer le libéral. »

Puis l'habile homme sans avoir l'air d'y toucher, se contentait d'ajouter hypocritement :

« C'est certainement le meilleur moyen de dégager de l'influence des partis politiques la cause sacrée de l'éducation. »

Mais il avait bien soin de ne pas dire qu'une institution neutre est aussi le meilleur moyen de dégager l'éducation de l'influence de l'Église. C'était pourtant ce que le discours, pour être logique, demandait.

La conclusion s'imposait dès lors assez : Le dessein des Ligueurs n'est pas de travailler de concert avec le conseil de l'Instruction publique. Ils veulent faire bande à part. Pourquoi ? Que méditaient-ils ? Mystère !

Ce fut un nouvel étonnement, après avoir lu la très flottante réponse de M. Beauchesne, de tomber sur un petit article d'un ton tout à fait différent, à la huitième page du même numéro du *Journal*. J'en extrais le passage suivant :

MM. Godfroy Langlois et Arthur Beauchesne ont été chargés de préparer une brochure expliquant le but de

la Ligue et signalant *certaines réformes* qu'elle demande dans l'administration de l'instruction publique.

Mystifiant, n'est-ce pas? *Le Pionnier* du 21 février s'écriait justement à ce sujet:

«Mais était-ce autre chose que demandait M. l'abbé Baillargé dans ses huit premières questions? Et si le secrétaire de la Ligue ne pouvait répondre à ces huit questions, en d'autres termes, s'il ne pouvait définir le *but* de la Ligue, à la quatrième page, comment était-il en mesure, à la huitième page, de préparer une brochure expliquant le but de la Ligue?»

Mystère!

Chapitre IV

Un article de "La Presse"

TANDIS que la nouvelle Ligue s'avançait par ces chemins tortueux et remplis de mystère, j'eus l'occasion d'écrire à son sujet une lettre ouverte à M. le Rédacteur en chef de *La Presse*. Ce Monsieur me fit l'honneur d'une réponse en premier-Montréal, dans le numéro du 5 février 1903. Je suis heureux de la reproduire ici, car elle reflétait —et reflète encore—l'opinion de tout ce qu'il y a de catholiques éclairés dans la Province de Québec.

QUESTION ET LIGUES DE L'ENSEIGNEMENT

Nous publions ci-après une lettre de M. Henri Bernard sur la question et les ligues de l'enseignement en France, et dans la Province de Québec.

Le doute qu'il émet sur les services de la ligue française de l'enseignement sont partagés ici et dans l'ancienne mère-patrie par la généralité des esprits bien pensants.

En France, l'objet de la ligue est manifeste et il est poursuivi ouvertement avec un plan d'ensemble et une persévérance d'action qui seraient mieux employés, s'ils l'étaient à introduire la bonne et saine éducation par-

tout, dans les coins les plus reculés, les moins accessibles et les plus dénués de ce pays, plutôt qu'à déchristianiser les enfants de l'école dans les centres aisés où l'instruction est déjà suffisamment répandue.

Nous ne voudrions pas faire l'injure de comparer, dans ses moyens d'action et dans les aspirations qu'elle caresse, la ligue de l'enseignement franco-canadienne à la ligue athée et maçonnique de la France. Notre jeune pays ne tolèrerait pas plus l'œuvre de la ligue canadienne, sous quelque beau nom qu'elle se cachât, qu'il n'a fait du défunt Institut canadien, mais nous le dirons franchement, nous n'attendons aucun résultat sérieux de cette tentative. Elle amoindrira plutôt l'efficacité de notre système scolaire qu'elle ne l'activera. Elle sera un engin de démolition au lieu d'être un instrument auxiliaire dans l'amélioration de nos modes d'enseignement de nos divers rouages officiels.

Son institution même n'est-elle pas un acte de blâme et de censure dirigés contre l'orientation imprimée par notre Conseil de l'Instruction Publique à l'éducation générale de notre pays?

Ce corps composé d'abord de nos évêques, par état si essentiellement éducateurs, et d'un nombre égal de laïques éclairés, a-t-il trouvé, jusqu'à présent, une assistance appréciable chez les fondateurs de la Ligue de l'Enseignement? N'est-ce pas, au contraire, une note dissonante et criarde qui s'est élevée d'une petite chapelle où l'on chante d'étranges antiennes à la gloire de la laïcisation française, sous prétexte de célébrer des progrès que démentent tous les chiffres officiels?

L'œuvre de l'enseignement public chez nous, de son progrès et de sa diffusion, là même où règne la misère, est difficile, longue, demande des patiences angéliques, des concours universels parmi le peuple, oui des concours profonds, sincères, efficaces parmi les contribuables, qu'il nous est impossible de constater encore à l'heure présente.

Nous avons accompli tous les progrès qu'il était possible d'atteindre, étant donné nos ressources publiques et l'état d'esprit de nos populations peu portées à s'IMPOSER, (à se TASQUER,) même pour un objet d'essentielle importance comme l'instruction.

C'est de la propagande populaire par les journaux surtout, mais aussi par nos hommes publics, par toutes nos classes dirigeantes qu'il nous faut pour apprendre aux contribuables, petits et grands, que toutes les réformes désirables se conquièrent et se maintiennent au prix de sacrifices constants. Or cette éducation du peuple a été ralentie par bon nombre d'obstacles venus des sphères mêmes de la politique où l'on aime tant aujourd'hui à invoquer le progrès et à accuser nos institutions des partis pris et des aveuglements qui ne viennent que du culte exagéré de l'intérêt politique.

Le Conseil de l'Instruction Publique, au lieu d'être en butte à des attaques plus ou moins détournées, mais cruellement perfides, devrait se voir secondé par toutes les classes dirigeantes, qui ont toujours eu, quoi qu'on en dise, voix au chapitre de ses délibérations. Ce ne semble pas là le but que poursuit notre Ligue de l'enseignement.

Encore une fois, nous n'augurons rien de bon de cette nouvelle création qui semble plutôt destinée à des glorifications désespérées probablement, vaines et stériles dans tous les cas, s'il s'agit d'une impulsion véritable à la cause de l'enseignement dans les localités absolument incapables de le procurer à nos enfants.

Nous laissons maintenant parler M. Bernard qui voudra bien croire que nous sommes de son avis concernant «l'influence considérable» qu'exercera notre Ligue sur l'Instruction. Si cette ligue dure, l'on constatera dans cinq, dans dix ans, qu'elle aura pu laïciser notre enseignement dans les villes et former des générations d'enfants enclins à croire que la religion n'est pas la base de toute éducation chrétienne et patriotique, mais elle n'aura en rien contribué à l'élévation du pourcentage des écoles construites et des enfants qui les fréquentent:

Notre-Dame des Neiges-Ouest, 29 jan. 1903.

Lettre ouverte à M. le Rédacteur en chef de *La Presse*, Montréal.

M. le Rédacteur,

Dans le numéro de *La Presse* d'hier, vous avez publié sous le tire de: *Lacune dans l'enseignement français*, un article qui a dû intéresser tous ceux qui s'occupent de la question d'enseignement.

Pour moi, j'ai lu et relu avec le plus vif intérêt cette étude malheureusement trop courte et par le fait incomplète. Tandis que j'étais tout absorbé par cette lecture, quelques paroles prononcées le 9

octobre 1902, à la salle Poiré, par M. le Rédacteur en chef de *La Patrie*, devant les membres de la Ligue de l'Enseignement, me sont revenues à la pensée.

M. Langlois, disait le compte-rendu du *Journal*, a fait remarquer qu'il y avait en France, une Ligue de l'Enseignement, dont les membres fort nombreux exercent une influence considérable sur l'instruction.

M. Langlois s'étant contenté de dire que cette influence était considérable, pourriez-vous, M. le Rédacteur, nous dire comment et en quoi cette Ligue a exercé et exerce encore une si grande influence? Serait-ce au point de vue scientifique? Serait-ce au point de vue moral? Serait-ce encore en ce qui concerne la gratuité?

Si cette ligue a exercé une réelle et bienfaisante influence, comment se fait-il que le système d'instruction primaire de France soit plus défectueux que celui de la Province de Québec?

Comment se fait-il qu'après avoir fabriqué plus de douze lois et avoir dépensé des milliards pour l'enseignement primaire, la France ne possède que la moitié du nombre des écoles qu'elle devrait posséder, pour être sur le même pied que la Province de Québec?

En effet, pour 38 millions d'habitants, il n'y avait en France, en 1887, que 81,130 écoles, dont 62,318

laïques et 18,812 congréganistes, c'est-dire une moyenne d'une école par 468 habitants. Pour être aussi bien dotée que la province de Québec, qui possède 5,985 écoles primaires—une école par 250 habitants,—la France devrait en avoir 149,625.

On compte encore dans l'armée de 129 à 150 soldats illettrés par régiment. Où est donc l'influence de cette Ligue et de ses membres fort nombreux assurément puisqu'ils sont au nombre de (1,500,000) un million cinq cent mille.

En répondant à cette question, M. le Rédacteur, vour m'obligerez beaucoup, et votre réponse sera bien reçue d'un grand nombre de vos lecteurs.

Veuillez me croire, Monsieur, votre tout dévoué,

HENRI BERNARD.

Chapitre V

Les journalistes promoteurs de la Ligue

Le *brillant* secrétaire de la Ligue qu'on a vu, M. Arthur Beauchesne, était alors rédacteur-en-chef du *Journal* de Montréal. C'est le même journalistequi publia, vers la fin de 1902, dans les défunts *Débats* un article virulent contre l'épiscopat canadien.

Il s'était caché sous le voile de l'anonyme, mais il fut, peu après, forcé par les circonstances de s'en déclarer l'auteur.

Les Directeurs du *Journal* jugèrent alors prudent de séparer la cause de l'organe conservateur d'avec celle de son rédacteur-en-chef devenu secrétaire de la Ligue. Dans le numéro du 22 janvier 1903, on pouvait lire, à la quatrième page, sous la rubrique : *Ça et là*, l'entrefilet suivant :

« Le *Journal* n'a rien à faire DE PRÈS NI DE LOIN avec la Ligue de l'Enseignement qui s'est réunie dans nos bureaux par un pur hasard. »

A quoi, Rodolphe Lefort, dans le *Pionnier* du 21 février 1902, fit cette juste remarque :

« Ce pur hasard, avouez-le, est d'une.... pureté douteuse. Mais passons.

« Pourquoi cette crainte du *Journal* d'être mêlé, de près ou de loin, à la Ligue ?.....

Pourquoi, s'il a cette crainte, a-t-il refusé de publier un article de notre confrère, M. Henri Bernard, sur la Ligue de l'Enseignement de France ?

Les bons Directeurs affectèrent même d'éloigner des bureaux du *Journal*, M. Arthur Beauchesne. Le rédacteur-en-chef quitta donc Montréal pour Ottawa. Seulement, ce fut en qualité de correspondant parlementaire de la même feuille ! Depuis, M. Arthur Beauchesne est rentré dans les bureaux de la digne feuille conservatrice, et dans les bonnes grâces de ses Directeurs !! Ainsi finit la petite comédie. N'est-ce pas que c'est charmant d'hypocrisie (1) !

***

Quand M. Godfroy Langlois fonda la Ligue, il était rédacteur-en-chef de *La Patrie*. Il est devenu, depuis, Directeur du *Canada*.

Ce monsieur est bien connu pour ses idées radicales avancées. Aussi les bons libéraux s'étonnent-ils justement que les chefs du parti libéral aient mis

(1) Je dois dire cependant, pour rendre justice au *Journal*, qu'avec M. Uldéric Tremblay, le successeur de M. A. Beauchesne à la rédaction, les idées de cette feuille se modifièrent pour le mieux. Elle publia même quelques articles contre la Ligue de l'Enseignement.

à la tête du seul organe attitré qu'ils possèdent à Montréal, un homme à l'esprit si manifestement hostile aux saines traditions catholiques.

Ce même monsieur ambitionna autrefois un siège au Conseil de l'Instruction Publique. Il paraît qu'il en fut prestement frustré. Serait-ce la raison pour laquelle M. Langlois trouve aujourd'hui insuffisant ce haut et respectable sénat de notre système scolaire ?

Sinon, je voudrais bien savoir pourquoi cette persistance à imposer sa personne à nos éducateurs ? à se pousser de l'avant pour se créer un rôle prédominant dans les choses de l'éducation ? Pourquoi se fait-il le héros de la Salle Poiré ? Pourquoi y embouche-t-il la trompette à la gloire de " l'influence considérable " de la Ligue de l'Enseignement de France ? Pourquoi y jette-t-il les fondements d'une ligue à l'instar de celle-là ?

On ne pouvait s'y tromper, les allures de notre journaliste étaient louches. On ne fut pas dupe non plus de l'admirable modestie avec laquelle M. Godfroy Langlois se déroba aux honneurs de la présidence qu'il laissa à un bon marchand—pas du tout un Pic de la Mirandole—dont le nom inconnu ne pouvait éveiller les soupçons. Dans la pénombre de son fauteuil vice-présidentiel, le fondateur de la Ligue continua à en être l'âme. Puis, sous l'inspi-

ration du *grand* réformateur, *La Patrie* faisait une ardente réclame en faveur de la Ligue. Ainsi, on pouvait lire dans le numéro du 22 novembre l'appel suivant :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement est une association digne de l'encouragement de tous les citoyens qui s'intéressent à la cause de l'école.

Pour en faire partie, il suffit d'adresser une demande d'inscription et d'envoyer une cotisation d'une piastre à M. Valmore Lamarche, N.P., trésorier, 107, rue St-Jacques, Montréal.

La cotisation pour les membres du corps enseignant n'est que de 50 centins.

Avec quelques centaines de membres, la Ligue aura des fonds suffisants pour entreprendre la publication d'ouvrages de propagande.

L'hon. M. Tarte, l'hon. M. Dandurand, l'hon. M. Brodeur, le maire Cochrane, l'hon. M. Rainville, plusieurs députés et échevins se sont empressés à se faire inscrire comme membres.

Que leur exemple soit imité !

Plus la Ligue comptera de membres, plus elle sera influente, plus elle pourra rendre de services.

Patriotes, enrôlez-vous et envoyez votre souscription.

Et cependant, personne ne savait encore, à part les initiés, le vrai but de la Ligue.

Mais ce qui acheva de rendre suspecte la nouvelle Ligue, c'est l'appui et l'encouragement qu'elle recevait d'une misérable feuille de Montréal, honnie de tous les honnêtes gens et rédigée par un certain Français échoué on ne sait comment sur nos bords. Je veux parler, on le devine, des *Débats* frappés d'interdiction, le 29 septembre 1903, et du triste sire, du nom de Charlier, qui figure dans la liste des membres de la Ligue.

Je n'insiste pas. Par respect pour mes lecteurs, je m'abstiens de citer quoi que ce soit de ce journal infect qui a fait trop longtemps la honte de la ville de Montréal.

Ce trio de journalistes, frères-prêcheurs de réformes scolaires, n'était donc rien moins que rassurant. Si on ajoute à cela les autres motifs de suspicion dont nous avons déjà parlé, rien d'étonnant que Rodolphe Lefort ait écrit dans le *Pionnier* du 21 février 1903 :

« Aux questions de M. l'abbé Baillargé, nous nous permettons d'ajouter celle-ci :

« La Ligue fondée à Montréal s'inspire-t-elle de la Constitution, du Règlement de la Ligue de l'Enseignement fondée en France par M. Jean Macé, vers 1866 ? "

« Cette question, pensons-nous, prime celle de M. l'abbé Baillargé. »

Les vrais amis de l'Instruction publique étaient impatients d'une réponse à cette dernière question. Mais les promoteurs de la Ligue canadienne persistaient à se renfermer dans un mutisme obstiné.

Enfin, après plusieurs mois d'attente, naquit, on ne sait au juste quel jour, dans le silence et le mystère, la fameuse brochure annoncée par le *Journal* du 21 janvier 1903. Mais le public est encore à l'attendre. Seuls, les adeptes et quelques rares indiscrets ont pu la lire. — J'ai l'honneur d'être de ce nombre.– Pourquoi, après avoir été tant annoncée, cette brochure n'est-elle pas livrée au grand public ?

Chut ! c'est le secret de la L.....

La Ligue fait la morte pour donner le change au public.

Puisque j'ai eu le bonheur de lire cette brochure, j'ai bien le droit de dire ce que j'en pense. Le voici en peu de mots.

Un fin tissu d'hypocrisie où, à l'abri de sentences et de citations empruntées à des religieux, éminents éducateurs, à des archevêques, des évêques, etc., les auteurs, MM. Godfroy Langlois et Arthur Beauchesne, qui n'ont pas cru devoir signer mais dont *Le Journal* du 21 juin 1903 nous donne les noms, ont habilement fait l'apologie de l'école laïque, obligatoire et gratuite.

On connaît la valeur exacte de ces trois termes !

La brochure parlait encore de réformes qui peuvent se résumer à trois, à savoir:

1° Le salaire des institutrices étant dérisoire, il convient de le relever.

2° Un grand nombre d'institutrices ne possèdant pas les connaissances pédagogiques nécessaires, il faut y voir.

3° Beaucoup d'institutrices sont trop jeunes pour exercer leur profession avec profit.

Seulement on taisait une quatrième réforme à laquelle les Ligueurs tiennent beaucoup plus encore, la vraie celle-là. M. Langlois, nous l'avons vu précédemment, trouve que le conseil actuel de l'instruction publique ne se réunit pas assez souvent et qu'il n'est *pas assez renseigné des détails de notre système scolaire !* La conclusion suivante découle tout naturellement: " Renvoyons ces Messieurs — évêques et séculiers — chez eux et remplaçons-les. Mais par qui ? Par les officiers de la Ligue de l'Enseignement, cela va sans dire !!

Donnons à l'État le monopole de l'instruction publique !

Chapitre VI

À propos de la Bibliothèque Carnegie

BEAUCOUP de ceux qui ont combattu ou désapprouvé le projet de l'érection à Montréal d'une bibliothèque neutre ne se doutent peut-être pas que ce projet a pris naissance dans le génial et très fécond cerveau de la " Ligue de l'Enseignement. "

En effet, pour quiconque a voulu prêter un peu d'attention à cette lutte homérique qui a tant occupé toute la presse du pays, il n'était pas difficile de remarquer que plusieurs de ceux qui ont le plus bataillé pour que Montréal ait un temple de la littérature à l'abri de toute censure, ont l'honneur d'être inscrits en lettres d'or sur le grand livre de la Ligue de l'Enseignement.

Quel échevin, par exemple, a combattu avec plus d'acharnement en faveur du projet Carnegie que M. P. G. Martineau, avocat ? Or, le nom de ce Monsieur, on l'a vu, brille parmi les officiers de la Ligue. Quel autre échevin fut plus âpre à la lutte

en faveur de la bibliothèque neutre que le Dr Dagenais ? Or cet échevin n'est-il pas de la Ligue ?

Il n'est pas difficile non plus, de constater que les journaux qui se sont faits les défenseurs du projet Carnegie sont aussi les organes et les défenseurs de la Ligue de l'Enseignement.

Quel journal, par exemple, appuya la fameuse bibliothèque avec plus de zèle et fit davantage éclater sa fureur quand le projet eut échoué, que *Le Canada ?* C'était véritablement de la frénésie. Si l'on en doute, qu'on relise les articles du temps. Or le directeur du *Canada* est et était alors M. Godfroy Langlois, fondateur de la Ligue et son modeste vice-président.

Et après le *Canada*, quel est le journal de Montréal qui se montra l'apôtre le plus ardent de la Bibliothèque neutre ? Ce furent *Les Débats*, la misérable feuille condamnée depuis par Mgr Bruchési, et dont le rédacteur, le nommé Charlier, avait été jugé digne de faire partie de la Ligue.

Ici qu'on me permette d'ouvrir une parenthèse pour signaler un fait très significatif.

Le procès Adam-Charlier a révélé que le nommé Charlier, qui d'abord avait fait enregistrer son nom comme directeur-propriétaire des *Débats* avait ensuite substitué, au greffe de Montréal, une autre pièce.

Cette substitution, dont le but évident était de soustraire Maître Charlier aux poursuites de la justice, était piquante d'intérêt. On y lisait que les *Débats* étaient passés aux mains d'une compagnie composée comme suit :

Président : M. Gaspard De Serres, capitaliste.

Secrétaire : M. Philippe De Serres

Actionnaires-Directeurs : MM. Gonzalve Desaulniers, avocat, l'échevin P.-G. Martineau, avocat, Édouard Charlier, Alphonse Marcotte, J. M. Wilson, marchand.

Or presque tous ces noms figurent sur la liste des Membres de la Ligue. Sans parler de l'échevin P.-G. Martineau et du nommé Charlier, notons encore le président M. Gaspard De Serres, M. J. M. Wilson et M. Gonzalve Desaulniers. Ce M. Desaulniers est pourtant le même qui, peu de temps auparavant, poursuivait la *Croix* de Montréal, pour l'avoir accusé d'être mêlé aux *Débats*, et lui faisait publier une rétractation où on lisait :

«Il (M. Gonzalve Desaulniers, avocat) est absolument étranger à la rédaction de la feuille (*Les Débats*) à laquelle nous faisions allusion.» (1)

Ce qu'il y a d'hypocrisie dans cet "absolument étranger" !!

(1) Voir *La Croix* du 19 juillet, 4e p.

J'en ai assez dit, je pense, pour montrer l'étroite solidarité existant entre la Ligue de l'Enseignement, la bibliothèque Carnegie et *Les Débats*.

Le fait se passe de commentaires. Je le laisse aux méditations du lecteur.

J'entrerai un peu plus loin dans la nature intime des rapports qui unissent la Ligue à la Bibliothèque Carnegie.

Chapitre VII

Le voile du temple déchiré

ou

l'origine maçonnique de la Ligue canadienne

AVEC un peu d'attention, il était aisé de découvrir dans la brochure Langlois-Beauchesne, des indices révélateurs d'une sympathie étroite entre la Ligue de Montréal et celle de France. J'eus beau cependant la lire et la relire, je ne pus y trouver d'aveu formel de l'affiliation de la Ligue Canadienne de l'Enseignement à la trop fameuse Ligue française.

Je ne perdis cependant pas courage et continuai mes recherches, confiant dans le vieux proverbe : "tout vient à point à qui sait attendre."

En effet, tout m'est venu à point, et c'est pourquoi, après dix mois de recherches, j'ai le plaisir de pouvoir dire à tous ceux qui se demandaient : "Qu'est-ce que la Ligue de l'Enseignement ? " que

j'ai aujourd'hui mis la main sur l'extrait de naissance de la Ligue de l'Enseignement de Montréal.

Le voici :

"La correspondance hebdomadaire" de la Ligue française de l'Enseignement, annonce dans son No 2, 14 décembre 1902 que, à la séance du conseil général de la Ligue qui doit avoir lieu le 18 du même mois, sera présentée l'adhésion d'une nouvelle société portant le No 2890, et désignée sous le nom de "CERCLE DE LA LIGUE DE l'ENSEIGNEMENT DE MONTREAL (CANADA)."

"Le Bulletin trimestriel de la Ligue française de l'Enseignement" XXIIe année, No 204, Janvier, Février, Mars 1903, annonce en 12e page qu'à la séance du conseil général de la Ligue tenue le 18 décembre 1902, l'adhésion du Cercle de la Ligue de l'Enseignement de Montréal, (Canada) portant le No 2890 a été acceptée.

Mais pour montrer combien la Ligue française se réjouit de cette nouvelle adhésion. "la Correspondance hebdomadaire" citée *plus haut donne* en troisième colonne, la petite note suivante qui nous prouve combien est grande l'affection que porte aux Canadiens celui que l'on nomme "Mon oncle Herbette."

La Ligue du Canada (1)

C'est grace aux démarches de M. Herbette, Membre du Conseil Général, qu'un Cercle de la Ligue a pu être constitué à Montréal. Nous nous félicitons de cette création et nous sommes convaincus que la Section Canadienne obtiendra bientôt d'excellents résultats!

Nous voilà donc enfin renseignés d'une manière plus que satisfaisante, non seulement sur les origines de la Ligue canadienne de l'Enseignement, mais aussi sur le but du voyage au Canada de cet homme, de ce M. Herbette, "Oncle des Canayens".

N'est-ce pas que ce " Mon Oncle " a bien joué la comédie? Lui qui en sa qualité de membre du Conseil général de la Ligue française a présidé et travaillé à la fabrication de toutes les lois laïcisatrices, des lois de persécution et d'expulsion des religieux et des maîtres chrétiens français, il a trouvé moyen tout en travaillant dans l'ombre et le recueillement des Loges maçonniques de Montréal à la fondation d'une section de la Ligue française, de visiter nos universités catholiques, nos collèges, nos couvents, nos écoles. Partout en échange du pur encens d'Arabie qui lui a été brûlé,

(1) Ces révélations furent publiées pour la première fois dans le *Rappel* de Montréal, du 19 juillet 1903.

il a distribué félicitations et louanges, aux hautes autorités, aux maîtres, aux maîtresses et aux élèves, il s'est extasié devant les succès obtenus au prix de tant d'efforts, de tant de dévouement et de sacrifices ! ! !

N'est-ce pas que tous ces "Mon Oncle" qui nous viennent de temps en temps sont d'une habileté consommée dans l'art de cacher leur petit jeu, de nous entortiller avec de belles paroles hypocrites (et de nous émanciper sans que nous nous en apercevions), selon la fameuse parole prêtée à M. Herbette dans une de ces réunions si charmantes où, "Mon Oncle" donne aux jeunes Canadiens étudiant à Paris, l'occasion de se rencontrer !

Etant exactement renseignés sur les Origines de la Ligue canadienne de l'Enseignement, il ne nous restera plus qu'à faire plus ample connaissance avec la Ligue française, nous renseigner sur son but, ses moyens d'action, et sur les résultats obtenus ; ce qui sera très facile, les documents abondant sur cette matière. Nous connaîtrons ainsi le motif qui a fait naître la Ligue canadienne et ce qu'elle se propose de faire.

Mais il me faut auparavant répondre aux dénégations du *Canada*, et dire des choses intéressantes à propos de la fameuse bibliothèque Carnegie, fruit prématuré de la Ligue.

Chapitre VIII

Réponse aux dénégations du "Canada"

DÈS le lendemain de la publication des documents que je viens de citer, *Le Canada*, dirigé par M. Godfroy Langlois, s'efforçait audacieusement de démentir la nouvelle et publiait la note suivante :

« La Ligue de l'Enseignement, fondée à Montréal l'automne dernier, n'a jamais sollicité ni directement, ni indirectement une adhésion à la Ligue française de l'Enseignement qui a son siège à Paris.

« M. Herbette n'a jamais été prié ou autorisé ni par la Ligue de Montréal, ni par aucun de ses officiers à faire les démarches que lui prête la « Correspondance Hebdomadaire. »

« La Ligue de l'Enseignement à Montréal est une organisation absolument indépendante, sans aucune affiliation à des corporations de l'Etranger. Elle a été fondée dans une pensée purement patriotique et nationale.

« Les préjugé[illegible]e sont dressés devant son œuvre (1).

---

(1) A la page 359 *des Origines de la Ligue*, Jean Macé se plaignait aussi de ces mêmes préjugés !—H. B.

C'est pourquoi elle n'a pas cru devoir poursuivre activement ses travaux, pour le *moment.* »

***

La publication de l'acte d'affiliation de la Ligue canadienne à la Ligue française a donc produit de bons et nombreux effets.

1.—Elle prouve que la Ligue canadienne n'est pas morte, mais qu'elle ne s'était retirée dans la solitude que pour mieux s'organiser.

C'est ce que le " Monde Maçonnique " recommandait en 1869, lorsqu'il disait :

« Les maçons doivent adhérer en masse à cette Ligue de l'Enseignement si bienfaisante, et les loges doivent étudier « dans la paix de leurs temples » les meilleurs moyens de la rendre efficace. Les principes que nous professons sont en parfait ordre avec ceux qui ont inspiré Jean Macé. » (Le *Correspondant*, 10 août 1897, p. 451.)

2. — En voulant nier l'affiliation de la Ligue canadienne à la Ligue française, affiliation confirmée par la Correspondance hebdomadaire et le Bulletin trimestriel, et dont toutes les dénégations des Ligueurs canadiens ne pourront détruire l'exactitude, ces ligueurs sont enfin sortis de leur mutisme obstiné et nous ont donné la meilleure occasion de revenir sur ce sujet.

Le Canada dit donc que : La Ligue Canadienne n'a jamais sollicité d'adhésion à la Ligue française.

La Correspondance hebdomadaire dit très bien en effet que cette Ligue n'est pas une fondation canadienne, mais bien une fondation française au Canada, et que c'est M. Herbette qui est venu de Paris à Montréal pour y travailler. En d'autres termes, M. Heebette en est le vrai père. M. Godfroy Langlois en a été plutôt le principal organisateur.

Le Canada dit encore que M. Herbette n'a jamais été prié par la Ligue Canadienne ou aucun de ses membres de faire des démarches. Cela se comprend très bien, puisque la Ligue n'était pas encore née et qu'il n'y avait pas encore de Ligueurs à Montréal lorsque M. Herbette y est venu ; et qu'il n'y a eu de Ligue et de Ligueurs à Montréal qu'après que M. Herbette les eut créés et mis au monde avec l'assistance de MM. Langlois et Beauchesne.

D'adhésion, à proprement parler il n'y en avait pas de nécessaire ; car M. Herbette étant un personnage influent dans le conseil général de la Ligue Française il n'a eu à son retour à Paris qu'à faire approuver son œuvre ; ce qui a été fait à la séance du conseil général du 18 décembre 1902. A partir de cette date, le cercle de la Ligue de l'Enseignement de Montréal (Canada) etait bien et dûment

affilié à la Ligue française de Montréal, quoiqu'en disent *Le Canada* et tous les Ligueurs.

Il faut ensuite se souvenir que le F.·.Voltaire étant le second dieu de la Ligue, sa maxime: "Mentez, mentez sans cesse, il en restera toujours quelque chose", est très en honneur et en pratique dans la dite Ligue. Il n'est donc pas surprenant que les disciples de celui qui renia maintes fois la paternité de ses œuvres littéraires par crainte de la prison ou de la bastonnade, renient à leur tour la nature de leur ligue.

D'ailleurs Jean Macé ne fit pas autrement et l'enseigna à tous les Ligueurs.

À la page 354 des "Origines de la Ligue", il nous apprend qu'il s'était bien gardé d'avouer à ses adeptes le vrai but de la Ligue, et il ajoutait avec une bonhomie un peu hautaine: "qu'il espérait que ses collaborateurs" (dans l'œuvre de l'émancipation des peuples par l'instruction laïque) "n'abandonneraient pas le travail commencé, pour avoir appris qu'il était un travail maçonnique."

Sans doute, les Ligueurs ne pensaient pas que leur bulletin tomberait entre les mains des profanes. C'est ce qui explique la franchise avec laquelle ils ont parlé. Rien ne serait étonnant qu'en vrais disciples de Voltaire, ils nieraient un jour ou l'autre dans leur bulletin leurs propres avancés, si

cela était nécessaire pour le bien de la cause maçonnique.

Si Jean Macé trouva la ruse bonne, pourquoi ses collaborateurs Canadiens n'en useraient-ils pas ?

En 1885, au cinquième congrès de la Ligue à Lille (les 12, 13, 14, 15 avril), où fut voté l'immédiate application des lois sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'école, Jean Macé disait :

« Autrefois nous affirmions que la Ligue de l'Enseignement n'était pas une société religieuse et politique. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, il faut affirmer que la Ligue est une société maçonnique. » (Louis Martin. La France-Maçonnique, p. 302.)

Enfin, pour montrer combien on tient encore à cacher la nature de la Ligue, citons les paroles de M. Adrien Durand, Orateur du Convent maçonnique de 1898, et confrère de M. Herbette au conseil général de la Ligue (Bulletin 1903, p. 29) :

« La Ligue de l'Enseignement est une association extrêmement forte, j'ajoute, « car ce que nous disons ici ne sort pas de son enceinte », j'ajoute que c'est une association maçonnique..... »

« L'Esprit Maçonnique y est toujours présent ». (Paul Nourisson. — Le Club des Jacobins, p. 180.)

En vérité, en vérité ! Je le demande encore, peut-on exiger moins de prudence chez les Ligueurs canadiens que chez leurs frères de là-bas ?

Quant aux grands mots " National " " Patriotique " que la Ligue canadienne fait si bien ronfler, nous savons leur valeur exacte quand ils sont prononcés par la Ligue.

En France aussi, c'est dans un but soi-disant national et patriotique que la Ligue a fait passer toutes les lois de laïcisation, de persécution et de proscription, comme le déclarait Mtre Challemel-Lacour, président du Sénat, lorsque, annonçant la mort de Jean Macé, il disait :

« Le pape et le clergé catholique ont accusé la Franc-maçonnerie de la révolution qui s'est accomplie dans les idées et dans le système scolaire de ce pays. L'Eglise se serait moins trompée si elle avait rendu responsable des lois scolaires, la Ligue de l'Enseignement. » (Bulletin de la Ligue, p. 488.)

Voilà qui est clair et précis !

Nous savons donc quelle signification donner à ces beaux mots de patriotique et de national lorsque les Ligueurs s'en servent.

La Ligue canadienne n'étant point morte, la Ligue Canadienne étant réellement une section de la Ligue française et maçonnique de l'Enseignement, il est donc du devoir de tous les catholiques de la démasquer et de la combattre (1).

---

(1) Cette réponse a été publiée pour la première fois dans *Le Rappel* du 2 août.

Chapitre IX

La Bibliothèque... orient....ée par la Ligue

QU'ON me pardonne le calembour; il est tout spontané et puis... si expressif !...

J'ai parlé un peu plus haut du projet de faire, à Montréal, de la bibliothèque Carnegie une bibliothèque neutre. On a vu que les plus ardents fauteurs de l'idée étaient les organisateurs et les dévoués de la Ligue de l'Enseignement.

Il nous reste à voir que les ligueurs canadiens n'ont fait, en débutant par cette campagne, que suivre les traces de leurs frères maçons de la Ligue de France. Il importait, bien qu'ils aient échoué de signaler ce fait à l'attention du public. Ce nouveau trait de ressemblance est trop frappant pour ne pas y reconnaître la filiation véritable de la Ligue canadienne.

On trouvera naturel que je finisse cette première partie par là où la Ligue a manifesté à Montréal son esprit anti-catholique et sa pernicieuse influence.

Rien d'étonnant que la Ligue ait entrepris une campagne en faveur de la bibliothèque neutre.

L'instruction gratuite (pourvu qu'on la paie), voire même obligatoire pour les récalcitrants, enfin et surtout laïque pour tous, tel est le but suprême que poursuit la Ligue de l'Enseignement.

Sans doute les enfants sont les plus dignes de la délicate attention de la Ligue, mais enfin le peuple qui ne fréquente plus l'école mérite aussi, que la Ligue jette sur lui un regard protecteur et lui aide à parvenir à cette émancipation que l'Oncle Herbette rêve pour ses chers neveux du Canada !

Or quel meilleur moyen d'atteindre ce bon peuple qu'en lui construisant une bibliothèque à l'abri de tout regard indiscret des Églises et où une Nanon pourra disputer aux petits mousquetaires l'honneur d'infiltrer dans l'esprit et le cœur des bons fils du peuple, les purs enseignements dont Pot-Bouille est rempli ?

Non, rien assurément ne pouvait être jugé meilleur pour conduire le peuple à cette émancipation si rêvée par la Ligue !

La Franc-Maçonnerie que Jean-Macé appelait avec tant de respect "La Mère de la Ligue" a si bien reconnu l'utilité de la bibliothèque neutre, qu'elle en a recommandé l'usage a sa fille.

Aussi, fidèle aux observations de sa mère, la Ligue de l'Enseignement s'est-elle dès ses origines appuyée sur l'œuvre des bibliothèques neutres, certaine de parvenir ainsi plus sûrement à son but.

«Le commencement indispensable de l'instruction du peuple, c'est de lui apprendre à lire. Mais à quoi lui servirait de savoir lire, s'il n'a rien à lire ! Le complément de l'école primaire c'est donc la bibliothèque populaire...»

C'est ainsi que parlait Jean-Macé, lorsque en 1862 il se préparait à fonder en France la Ligue de l'Enseignement.

En bon franc-maçon, il ne demandait pas tout d'abord que ces bibliothèques servissent à la déchristianisation du peuple. Bien au contraire, se faisant moine, il emploie des paroles de bénédictin et il continue ainsi :

«Tendre la main aux ignorants afin de les élever à 'instruction, pour nous autres chrétiens qui sommes tenus de les regarder comme des frères devant Dieu, c'est un devoir religieux dans la plus stricte acceptation du mot. La charité pour l'âme ne doit pas nous être moins sacrée que la charité pour le corps; et les âmes qui ne sont point éveillées à la vie, faute d'aliments, nous accusent aussi sévèrement là-haut que les cœurs qui meurent d'inanition.» (Macé-les Origines de la Ligue, page 48).

N'est-ce pas que c'est touchant! Et n'y avait-il pas là de quoi tirer les dernières larmes du seul bon

vieux curé que Jean Macé ait jamais pu enrôler et qui non seulement posa sa signature sur la liste d'adhésion que lui présenta Macé, mais encore lui ouvrit largement sa pauvre bourse ?

Certes ! l'idée de fonder des Bibliothèques publiques et gratuites est loin d'être mauvaise en elle-même. L'Église catholique n'a nullement dédaigné ce moyen d'instruire le peuple. En cela, comme en tout ce qui peut contribuer à l'instruction et au perfectionnement moral du peuple et à son soulagement matériel, elle a su prendre les devants et n'a point attendu que les Ligueurs lui indique ce qu'il y avait à faire.

L'Église ne crie point sur les toits le bien qu'elle se propose de faire, mais elle agit et invite ensuite les hommes à profiter de ses œuvres. C'est ainsi qu'à Montréal, pour ne parler que de cette ville, plus de cent mille volumes ont été mis depuis longtemps et gracieusement à la disposition du public, par les MM. de St-Sulpice, par les RR. PP. Jésuites, les RR.-PP. Oblats, les RR.-PP. Redemptoristes et par les curés de presque toutes les paroisses.

Non, Jean Macé et ses fils canadiens n'ont pas inventé la bibliothèque gratuite. En France, comme au Canada, les bibliothèques populaires existaient avant l'avènement des Ligueurs.

En voici d'ailleurs une preuve irréfutable apportée par Jean Macé lui-même.

« Il faut rendre à César ce qui appartient à César. « L'idée première des bibliothèques communales a été lancée dans le pays par le gouvernement. Déjà en 1850 une société de bienfaisance s'était formée à Paris, sous l'impulsion de M. Jules Radu, pour fournir gratuitement des bibliothèques à 3000 communes d'abord, puis à toutes les communes de France au fur et à mesure des ressources réalisées.

En tête de la liste de souscription, figure comme « Protecteur » le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République.

On y trouve la signature du Nonce du Pape Mgr Fornari et celle de cinq prélats.

Le Cardinal-Evêque d'Arras, La Tour d'Auvergne Lauraguais non content de donner sa signature y ajoutait au bas :

« Ami naturel » de tout ce qui peut contribuer à améliorer notre pauvre société, et « appui par devoir » des moyens qui paraissent propres à atteindre le but, je souscris à l'œuvre des Bibliothèques communales; mais ma souscription ne suffit pas, il faudrait que je puisse en obtenir dans le diocèse; j'aurais besoin que vous eussiez l'obligeance de me faire remettre soixante prospectus pour les distribuer à mes curés. » (Jean Macé-Les Origines de la Ligue, pages 90-91).

Voilà donc sortie de la plume de Jean Macé une preuve indéniable que l'Église n'a point attendu

l'invitation de la Ligue de l'Enseignement pour donner son appui à l'œuvre des Bibliothèques gratuites.

Mais ces bibliothèques, telles que régies alors ne convenaient pas à la Franc-maçonnerie. La censure qui veillait attentivement à tout ce qui y entrait, ne favorisait point les projets de Jean Macé.

A bout de patience, Jean Macé quittant l'habit de moine qu'il avait revêtu aux débuts afin de mieux duper les bonnes gens, laissa enfin parler son cœur.

Parlant de l'œuvre de la Ligue en Belgique, et de lutte contre la loi de 1842, qui accordait aux catholiques Belges ce que la loi Falloux accordait aux catholiques français, c'est-à-dire la liberté de l'enseignement, et qui de plus soumettait à la censure ecclésiastique les diverses bibliothèques publiques, Jean Macé après avoir blâmé le ministre de l'intérieur, M. Van den Peereboom, de sa lenteur à faire rejeter cette loi, ajoute :

«Il n'est que trop certain, en effet, pour parler seulement des bibliothèques populaires, que le clergé ne les voit pas généralement d'un œil favorable, si inoffensives qu'elles se fassent, quand elles s'ouvrent à autre chose qu'à ses livres à lui, plus édifiants qu'instructifs, pour être poli. Les mettre dès le début sous sa direction, c'est un peu retirer d'une main ce qu'on essaie de donner de l'autre. Presque partout, on peut s'y attendre, les

initiateurs reculeront devant une censure à bon droit suspecte. De là, des mécontentements, des luttes, un surcroît d'irritation, etc., etc., et la goutte d'eau fatale qui fait déborder le vase finira bien par arriver.

Si telle a été l'intention de M. Van den Peereboom il peut être assuré de trouver dans la Ligue de l'Enseignement une alliée énergique, qui travaillera de tout son pouvoir à lui faciliter la besogne.» (Jean Macé, Les Origines, p. 209-210).

Est-ce assez clair, assez précis ?

Le ministère anticlérical a-t-il besoin d'aide pour renverser les lois portées par les cléricaux et les modérés pour préserver la morale publique, la Ligue de l'Enseignement est là toute disposée à pousser à la roue!!

Laïciser! laïciser!

Voilà l'unique mot d'ordre de la Franc-maçonnerie et de sa fille, la Ligue de l'Enseignement, qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une bibliothèque ou de l'école. (1)

(1) Ce chapitre a paru pour la première fois en entier, à peu de chose près, dans le *Rappel* du 10 août 1903.

SECONDE PARTIE

—

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

EN FRANCE

CHAPITRE I

Origines et nature

QU'EST-CE donc que la Ligue française de l'Enseignement ?

R. — De même que la Ligue canadienne n'est qu'une section de la Ligue française, ainsi la Ligue française n'est qu'une section de la grande Ligue internationale et maçonnique commencée en 1864, sur le "mot d'ordre" des chefs inconnus de la franc-maçonnerie. Ce mot d'ordre fut transmis à tous les principaux "Grand-Orient" de l'époque (I. Bertrand, *Franc-maçonnerie secte juive*, p. 53.)

Q. — Où fut-elle d'abord établie ?

R. — C'est en Belgique que la Ligue fut d'abord établie, le 16 février 1865, après une étude et un concours de toutes les Loges belges. (Le *Journal* de Bruxelles, 28 novembre 1865.)

Voici en quels termes ce journal annonçait à ses lecteurs que la franc-maçonnerie se disposait à prendre en main la direction de l'enseignement public.

« Le Grand-Orient de Belgique a mis en ces termes, à l'ordre du jour de toutes les Loges de son obédience, la question de l'enseignement obligatoire.

1° Dire ce que l'on entend par enseignement obligatoire ;

2° Fixer le programme de l'enseignement ;

3° Déterminer les moyens coërcitifs pour assurer l'exécution de la mesure ;

4° Formuler un projet de loi.

Les Loges répondirent, et de leurs réponses revues et corrigées sortit le projet de loi que voici résumé :

1° Obligation de l'instruction.

2° Suppression de toute instruction religieuse.

3° Inscription sur un tableau public des noms des parents réfractaires.

4° Condamnation des parents à cent francs d'amende ou de un à trente jours de prison.

5° Enlèvement de l'enfant à la direction paternelle.

Il s'agissait de préparer l'opinion publique à l'acceptation de ces mesures draconiennes.

Ce fut dans ce but que, le 16 février 1865, deux mois après l'élaboration de ce programme, on fonda en Belgique la Ligue de l'Enseignement.

Q.—Quel fut le principal organisateur de la Ligue belge ?

R.—A la page 586 des *Origines de la Ligue*, Jean Macé dit que le F.·. Jules Farlier fut un des principaux fondateurs de la Ligue belge.

Q.—Quand la Ligue fut-elle fondée en France ?

R.—En 1865 le Grand-Orient de France voulut faire incorporer la nouvelle société, mais les Chambres d'alors n'entrant pas dans les vues de la Ligue, le Grand-Orient fut contraint de louvoyer tout comme le fait actuellement la section canadienne.

Q.—Le Grand-Orient se tint-il alors pour battu ?

R.—Non, pas du tout, il employa toute la presse anticléricale à mener une campagne hypocrite en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire laissant de côté la question religieuse ou n'y touchant qu'avec une certaine discrétion—comme cela se fait au Canada. (I. Bertrand.)

Q.—Quels autres moyens furent employés ?

R.—La maçonnerie s'efforça de recueillir des adhérents. On cacha donc le vrai but de la Ligue, toutes les fois qu'on le crut nécessaire. On enrôla ainsi, ministres et ex-ministres, honorables députés et sénateurs, maires et échevins, avocats et médecins, inspecteurs d'écoles et instituteurs, journalistes des deux sexes et marchands de tous les rangs, etc., etc., —comme cela s'est fait à Montréal !—alors on crut pouvoir faire un pas de plus, et on créa une Ligue de l'Enseignement sur le modèle de la Ligue belge. (I. Bertrand, p. 54).

Q.—A quelle époque parut le premier bulletin de la Ligue française ?

R.—Le premier bulletin de la Ligue française parut le 15 décembre 1866.

Q.—Quel fut le principal fondateur de la Ligue française?

R.—Jean Macé en fut le principal organisateur. La franc-maçonnerie lui prouva sa reconnaissance en le faisant "sénateur," (avis!!).

Q.—La Ligue de l'Enseignement est-elle réellement maçonnique?

R.—Oui, la Ligue est réellement maçonnique. Jean Macé en a fait la déclaration plusieurs fois.

Dès 1868, dans le bulletin de la Ligue, Jean Macé reconnaissait que la Ligue de l'Enseignement était une œuvre essentiellement maçonnique, et il exprimait l'espoir, comme nous l'avons vu plus haut, que ses collaborateurs n'abandonneraient pas le travail pour avoir appris qu'il était un "travail maçonnique." (*Bulletin* 1895, p. 160; Jean Macé, *les Origines de la Ligue* p. 354.)

Jean Macé, est-il dit à la page 331 du Bulletin de 1885, se vanta d'avoir redit plus de cent fois dans les Loges, que la Ligue de l'Enseignement était "une maçonnerie extérieure."

Au Grand-Orient il dit en propres termes: "Ici la Ligue est chez sa mère."

Le premier cercle important de la Ligue fut fondé à Metz par le vénérable de la Loge, M. Vacca. (*Bulletin*, 1894, p. 256.)

C'est vers cette époque que Jean Macé, au banquet de la fête d'hiver de la Loge "*les frères réunis*", de Strasbourg, qualifiait de sœurs la maçonnerie et la Ligue, et buvait "à l'entrée de tous les ligueurs dans la maçonnerie, au triomphe de la lumière, le mot d'ordre commun de la Ligue et de la maçonnerie." (*Le Monde maçonnique*, 1866, p. 663)

Dès avril 1867, le *Monde Maçonnique* parlait en ces termes de la Ligue et de son fondateur.

« Nous sommes heureux de constater que la Ligue de l'Enseignement fondée par notre frère Jean Macé, et la statue du frère Voltaire rencontrent dans toutes les Loges les plus vives sympathies...»

Pour mieux faire saisir le véritable esprit de la Ligue, on inaugura, le 21 janvier 1881, à la Loge maçonnique de Saint-Germain un buste de la République dont le socle portait les détails suivants: l'ignorance et la superstition, symbolisées par un moine mitré, sont étranglées par un cordon sur lequel on lit: "Ligue de l'Enseignement." Le rideau aux emblèmes maçonniques couvre la partie gauche. Voltaire le soulève et rit aux progrès qu'ont fait ses idées. (*Bulletin*, 1881, p. 463.)

Pour prouver que la Ligue n'a rien perdu de l'esprit qui l'a fait naître, voici comment s'exprimait le frère Duvand, orateur du convent de 1898:

« La Ligue de l'Enseignement est une association extrêmement forte, j'ajoute, car ce que nous disons ici ne sort pas de cette enceinte, j'ajoute, que c'est une « association maçonnique. » Elle a eu longtemps pour président notre frère Léon Bourgeois...L'esprit maçonnique y est toujours présent. » (*Compte rendu du Convent de* 1898, p. 194; Paul Nourisson, *Le Club des Jacobins*, p. 180.)

Q.—Quel est le président actuel de la Ligue française?

R.— M. Ferdinand Buisson ex-bras droit de Jules Ferry dans la fondation de l'enseignement laïque, faiseur d'Évangiles à bon marché, découvreur de nouvelles morales, grand regénérateur de l'humanité, directeur honoraire de l'enseignement primaire, député de la Seine, est l'âme de la Ligue de l'Enseignement qu'il préside sous les auspices de M. Loubet.

C,est ce même M. F. Buisson qui dans un article "La Crise de l'Anticléricalisme", paru dans la *Revue politique et parlementaire* (octobre 1903) réclamait l'abrogation de la loi Falloux, la mort de toutes les Congrégations et enfin l'abrogation du concordat.

Q.—La Ligue de l'Enseignement est-elle internationale ?

R.—Fille de la Franc-maçonnerie, maçonnerie extérieure, comme l'a désignée Jean Macé lui-même,

la Ligue de l'Enseignement est certainement internationale. Voici comment l'affirmait l'orateur du convent de 1879, le franc-maçon Francolin :

« Partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on trouvera la main du franc-maçon afin que la parole célèbre devienne vérité : « L'école et la maçonnerie sont une seule et même chose, et toujours en face de l'Internationale noire (l'Eglise) l'on trouvera vigilante et dévouée l'Internationale bleue, l'Internationale des fils d'Hiram. » (Chaîne d'Union, 1879, p. 447 ; Georges Goyau, *l'École d'aujourd'hui*, p. 53.

En effet, du vivant même de Jean Macé, la Ligue était répandue dans toute l'Europe et même au-delà.

Charles Buls, secrétaire de la Ligue belge, terminait ainsi son rapport à l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 septembre 1869 :

«Nos bulletins vous ont appris que l'œuvre dont vous avez jeté les fondements en 1864 s'est propagée au-delà de nos frontières. Établie d'abord en France, elle a passé, ensuite en Italie, en Espagne et même en Afrique... (*Bulletin belge*, No 5, 2e partie, 15 juillet 1870 ; Jean Macé, *les Origines*, p. 585).

Puis, dit Jean Macé, la Ligue s'implanta successivement en Angleterre, en Hollande, en Autriche, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Orient, au Mexique, aux Etats-Unis, etc., etc. (*Les Origines*, p. 586.) Enfin et toujours en usant des mêmes moyens hypocrites, la Ligue a été implantée au Canada par M. Herbette.

Chapitre II

But véritable de la Ligue.

JEAN Macé disait en 1866 :

« Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, politiquement et religieusement parlant, et qui placent assez haut la question de l'instruction populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste.» (1) (J. Macé, *Les origines* p. 219, *Opinion Générale*, 15 Novembre, 1866.)

Protestations mensongères ! nous avons déjà eu l'occasion de le voir. La Ligue de l'Enseignement est dans toute la force du mot une *société politique* et *religieuse*, mais cachée sous le voile du "sous-entendu," c'est-à-dire de la fourberie et du mensonge. Dès les commencements, elle a poursuivi deux buts, l'un religieux, l'autre politique.

---

(1) Comparez, amis lecteurs, cet appel hypocrite avec la déclaration suivante que M. Arthur Beauchesne publiait dans le *Journal* du 21 janvier 1903 :

« Elle (*la Ligue*) a été fondée par plusieurs personnes avides de se rendre utiles au pays et ouvre ses portes à tous les citoyens qui désirent perfectionner notre système d'éducation *Le radical ou l'ultramontain peut en faire partie ; le conservateur peut y coudoyer le libéral.*»

Le *but politique* était de renverser l'Empire et d'établir sur ses ruines une république dirigée par la franc-maçonnerie.

Que telle ait été, dès l'origine, la fin de la Ligue, qu'elle y ait travaillé, et que ses efforts aient été couronnés de succès, tout cela est historique. Nous pourrions citer à l'appui bien des preuves ; elles abondent. Je me contenterai — pour être court — d'en donner deux.

M. Steeg déclarait au congrès de la Ligue tenu à Tours en 1884 :

«Jusqu'ici, disait-il, la *Ligue* a monté à l'assaut du pouvoir, elle a bien fait ; aujourd'hui elle doit travailler à le garder pour elle. Quand nous nous sommes fondés sous l'Empire, notre but était de renverser l'Empire. Et pourquoi ? C'était, il faut bien l'avouer, afin de nous mettre à sa place. Aujourd'hui plus que jamais la force est nécessaire, et dans un pays centralisé comme la France, il faut à tout prix disposer de la puissance publique, *avoir l'État à son service*, si l'on veut faire triompher ses idées.» Si nous voulons voir accomplir notre devise : L'État c'est nous!» (Georges Goyau, l'*École d'aujourd'hui.*)

«Voyez pour la politique, dit M. Eugène Tavernier, comme Jean Macé a dissimulé et comme ensuite, il s'est enorgueilli d'avoir su le faire. En 1877, il se vantait «d'avoir pu, sous les yeux de l'Empire déclinant, préparer les voies à la République, à la condition de *ne pas*

en parler» (*Compte rendu* de la Ligue 1877.) Au début, il déclarait que la Ligue était et demeurerait neutre en politique : écoutez-le, proclamer plus tard qu'il avait caché sous cette neutralité un *sous-entendu forcé* qui devait se déployer irrésistiblement, et pousser tous les ligueurs vers la conquête et vers la domination. »

***

Le but religieux de la Ligue a toujours été de faire triompher les doctrines maçonniques. L'éducation de l'enfance apparut comme le meilleur moyen de les infuser dans toutes les classes du peuple, et de détruire plus sûrement l'œuvre de l'Église catholique.

«En un mot, dit le Bulletin de la Ligue de 1892 (p. 291), la Ligue de l'Enseignement a pour but d'aider de toutes ses forces l'instituteur à se dégager des préjugés religieux de la première enfance, d'encourager les éducateurs du peuple à résister à ceux qui veulent s'emparer du cerveau de l'enfant dans un but de domination sociale et qui, par leurs erreurs dogmatiques grossières, faussent le jugement de l'enfant pour toute la vie.»

C'est pour cela qu'ils montèrent à l'assaut du pouvoir. Une fois devenus maîtres, il leur fut facile d'imposer leur morale.

Chapitre III

Une morale.... immorale !

QUELLE est donc la doctrine religieuse de la Ligue de l'Enseignement et des Loges ?

C'est la doctrine de Jésus-Christ renversée. On la désigne en France sous le nom de *morale laïque*.

En 1895 le F.·. Blatin, un des hauts personnages de la Ligue de l'Enseignement, disait devant les jeunes élèves des cours commerciaux :

« Je désire voir, dans chacun de nos cours, le professeur enseigner à nos élèves ce qu'est la franc-maçonnerie française, ce qu'elle a fait pour la patrie et pour l'évolution progressive de la société moderne. Je voudrais qu'on montre bien à nos élèves que ce qui a fait notre force d'expansion et notre puissance, c'est le grand idéal moral qui nous est particulier... ; *je désire surtout qu'on enseigne à nos élèves combien cette morale est différente de celle qui nous a été léguée par le Christianisme*, et que, si cette dernière a servi de prétexte à tant d'iniquités, la nôtre, au contraire, sera la justification de la justice réparatrice. Nous voulons que personne ne se trompe sur notre compte. *Nous enseignons à nos adeptes à détester beaucoup de choses que la morale du Christ apprend à admirer.* »

«La franc-maçonnerie a une morale particulière, *elle exalte ce que le catholicisme condamne, elle condamne ce que le catholicisme exalte.*» (*Bulletin du G.·.-O.·.* août-septembre 1892, p. 520.)

En 1885, alors qu'il était ministre de l'instruction publique, M. Combes, après avoir recommandé aux maîtres d'école de la Seine, de faire des citoyens libres de toute idée religieuse, les encourageait par ces paroles :

«Vous aurez bien mérité de la République, de la patrie, si vous parvenez à nous faire une génération coulée dans un moule qui porte, sur ses bords, la noble image de la République.» (Jacques Bonzon, *Le Crime et l'École*, p. 100.)

Un peu plus tard, plus débarrassé lui-même des préjugés de la première enfance, préjugés qui lui avaient sans doute dicté sa thèse sur saint Thomas d'Aquin, il expliquait aux instituteurs réunis à Lyon :

«Que la maçonnerie doit succéder aux religions usées dans l'apostolat de la morale...» (*Bulletin du G.·.-O.·.* 1897, p. 5.)

En juillet 1903, le secrétaire-général de la préfecture de Marseille, M. Dautresme, définissait et prônait publiquement la morale laïque.

Après s'être livré aux plus violentes attaques contre la religion catholique, après avoir déclaré

que l'enseignement devait désormais avoir pour principal objet d'arracher les jeunes générations à ce qu'il a appelé les préjugés religieux, continua ainsi :

« Cette œuvre ne peut s'accomplir que par une instruction exclusivement laïque, ce qui ne veut pas dire seulement par une instruction donnée par un personnel laïque, mais ce qui signifie un enseignement imprégné des grandes vérités qui font les consciences libres, débarrassées de cette humilité chrétienne qui abaisse l'homme par l'idée obsédante de sa culpabilité, de son impuissance morale, et fait de lui un esclave tremblant et superstitieux. » (*La Croix* de Paris, 1er août 1903.)

***

Mais on fut bien longtemps avant de parler si ouvertement. On s'en gardait bien. C'est surtout au sujet de la morale que la Ligue et les Loges ont pratiqué le sous-entendu forcé, dont parlait Jean Macé au congrès de 1881, et ont menti avec acharnement, comme si elles n'avaient rien eu de mieux à faire. Mais, dit M. Tavernier, la victoire leur a permis de se payer enfin le luxe de la sincérité. Triomphantes elles ont ainsi parlé :

« La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est *purement officielle*, subtile, pour les besoins de la tribune ; mais ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un. »

(Paroles du F.·. Courdaveaux, professeur à la Faculté des Lettres de Douai, dans *La Chaîne d'Union* de juillet 1880, p. 199.)

«Je dis que nous devons éliminer l'influence religieuse, sous quelque forme qu'elle se présente, même en dehors et au-dessus du cléricalisme. Je vais plus loin encore, disait le F.·. Fernand Faure: nous devons éliminer toutes les idées métaphysiques, ou, pour mieux dire, toutes les croyances qui, ne relevant pas de la science, de l'observation des faits, de la seule libre raison échappent à toute vérification et à toute discussion (*Bulletin* du Grand-Orient 1885, p. 706.)

Chapitre IV

Tactique et moyens d'action

JEAN Macé, dit M. E. Tavernier, était un homme doué au plus haut degré des facultés qui conviennent à la vulgarisation, à la propagande, à l'organisation... Pas le moins du monde orateur, Jean Macé, devant de petits auditoires, pouvait cependant expliquer ce qu'il avait à dire. D'aspect commun et rude, il parlait avec une hésitante gravité...

Avec une énergie extraordinaire, avec un rare esprit de suite et de méthode, Jean Macé a voulu rompre le lien entre l'Église et l'école, entre l'instruction et la foi. Pénétré de son idée, *il n'en a pas d'abord indiqué tout le sens.* Cet organisateur avait une nature de *conspirateur.* Passionné, il sut très habilement, par le souci et par les conseils mêmes de sa passion, s'astreindre, en pleine hardiesse, à des manœuvres : *dissimuler, se contredire, avouer, nier, de parti pris, selon une mesure variable et graduée, suivant le progrès des ligueurs, suivant les besoins du moment ! !*

Ce fut d'abord, de 1866 à 1870, une *vague mais intense prédication*:

"Le patrimoine béni, où est le salut de l'humanité, c'est le *livre* qui le représente. Tout homme entre les mains duquel le livre n'arrive pas est donc frustré du meilleur de son héritage" écrivait Jean Macé, peu de temps avant la guerre de 1870. (Compte rendu, No. 5; E. Tavernier, p. 60.)

C'est donc l'œuvre des bibliothèques qui fut le mobile apparent de la fondation en France de la Ligue de l'Enseignement.

Jean Macé savait trop bien que le peuple d'alors n'était pas prêt à accepter les doctrines maçonniques. Aussi mit-il à profit toutes les ruses et toutes les fourberies pour enrôler dans sa ligue tous ceux qui s'intéressaient à la diffusion de l'instruction. Il prêchait partout, à l'exemple des ministres protestants suisses, ses amis et ses aides. Il prêchait la nécessité de l'instruction qui devait donner aux hommes la grande liberté de l'esprit et faisait reposer cette œuvre régénératrice sur la multiplication des bibliothèques.

Il créait ainsi des *cercles dont un ou deux membres au plus connaissaient le fond de la pensée du maître*. Ces membres étaient chargés de diriger les esprits et de préparer ainsi peu à peu les voies. Lorsque quelques endoctrinés plus mé-

fiants lui demandaient quel était le programme de la Ligue; c'était toujours par des phrases vagues et sans conclusions qu'il répondait. (1)

«Ainsi donc, répondait un jour Jean Macé à une personne qui lui demandait: «Où est le gouvernement? Il en faut un!» Ainsi donc, pour résumer le sens de ma réponse à la question qui m'a été posée, *qu'on n'attende pas, pour entrer dans la Ligue, l'exhibition d'un programme et la nomination d'un gouvernement.* Qu'on y entre avec la volonté bien arrêtée de s'organiser entre soi, de se passer de gouvernement et de se faire son programme soi-même. Il ne peut pas être le même partout, et l'on n'est pas des hommes tant qu'on a besoin d'aller demander aux autres ce qu'on a de meilleur à faire chez soi.» (Macé, *Les Origines*, p. 250.)

Rien de plus vague et de mieux fait en même temps pour exciter bon nombre d'individus à faire partie de la Ligue.

Mais lorsque grâce à ses officiers choisis avec grand soin, Jean Macé vit qu'il pouvait pousser de l'avant, il dirigea habilement les ligueurs à *l'esprit de révolte contre l'Empire et surtout contre l'Église.* Il montra l'Empire comme un gouvernement despotique, et la morale de l'Église catholique comme une cause naturelle d'abrutissement et d'asservissement des esprits.

---

(1) Comme l'ont fait les ligueurs de Montréal.

La morale, la grande morale régénératrice de l'esprit humain, devait naître spontanément et se maintenir avec l'appui de "la lecture et de l'écriture, considérées comme étant au dessus de toute controverse dans le trésor des connaissances humaines."

Des bibliothèques, des bibliothèques libres surtout de toute vaine et importune censure, et la morale allait prendre un essor irrésistible !

Aux membres de la Ligue, Jean Macé répétait souvent le mot d'ordre: "Nous sommes des faiseurs de lumière sans plus."

Ces nombreux faiseurs de lumière crurent peu à peu qu'ils étaient eux-même la lumière ! C'est alors que Jean Macé commença à exercer une réelle et néfaste influence.

Maître de ces Ligueurs qu'il menait comme des bêtes domptées, il prépara, aidé de ses frères les maçons, la chute de l'Empire et l'édification d'une république basée uniquement sur les principes maçonniques. Ce dont il se vantait en 1877, comme nous l'avons vu plus haut.

L'Empire renversé et la République rétablie—et si bien entre les mains de la maçonnerie que tous ses Présidents, à l'exception de McMahon et peut-être de Casimir Périer, ont appartenu à l'Ordre du Grand-Orient — la tâche devenait facile.

Il est vrai que l'on mit encore dix ans pour en arriver à un résultat sérieux. Mais dix ans n'étaient pas de trop pour mener à bien la campagne entreprise contre la loi de 1850, dite loi Falloux, qui accordait la liberté de l'enseignement.

C'est dans l'intervalle de ces dix années que Jean Macé mit en œuvre toute sa ruse, toute son astuce, tout son art de tromper et de mentir à l'exemple de celui qu'il donna pour patron à sa Ligue, le F∴ Voltaire.

Enfin aidé des Paul Bert, des Jules Ferry, des Gambetta, des Steeg, etc. etc., en un mot de toute la maçonnerie il réussit au-delà de toutes ses espérances dans ses vastes projets de réforme scolaire. Nous allons le voir.

Chapitre V

"L'influence considérable" de la Ligue

ou

Ses faits et gèstes

ANNONÇANT à ses confrères la mort de Jean Macé, M. Challemel-Lacour, président du sénat, rappelait que la Ligue a entraîné le gouvernement et les pouvoirs publics, exercé une pression réelle dans la politique intérieure des vingt dernières annés, et eu sa part dans la conception de plusieurs lois d'une grande portée.

« Le Pape et le clergé catholique — disait-il — ont accusé la franc-maçonnerie de la révolution qui s'est accomplie dans les idées et dans le système scolaire de ce pays. Il m'a toujours paru qu'il y avait là une méprise et comme un reste de superstition à l'endroit du rôle qu'on prêtait jadis aux sociétés secrètes. L'Église se serait moins trompée si elle avait rendu responsable des lois scolaires, la Ligue de l'Enseignement. » (*Bulletin de la Ligue* 1894, p. 488.)

N'en déplaise à M. Challemel-Lacour, Jean Macé a, dans plus de cent circonstances, affirmé que la Ligue de l'Enseignement n'était qu'une maçonnerie extérieure, la fille de la maçonnerie, sa sœur, etc. etc. Le Pape, l'Église et le clergé ne se sont donc pas trompés. Veut-on de nouvelles preuves ?

M. Merchier, rapporteur des travaux des loges, au convent de 1895, rendait ainsi hommage à l'activité pédagogique du Grand-Orient :

« La Franc-maçonnerie a montré par l'organisation de notre enseignement primaire dont elle a été la véritable inspiratrice (par son organe la Ligue de l'enseignement) tout l'intérêt qu'elle porte à la cause de l'enseignement populaire. Ce sont les meilleurs de ses membres, Paul-Bert, Floquet, Jules Ferry, Buisson, Brisson, Jean Macé etc., qui ont été les promoteurs des lois scolaires. Aujourd'hui, comme jadis, la Maçonnerie surveille avec un soin jaloux le fonctionnement de notre enseignement primaire. (*Bulletin du G.·.-O.·.*, août 1895, p. 122.)

« C'est la Franc-maçonnerie, disait au convent de 1897, le F.·. Hubbard, qui a fait passer dans la législation de la troisième République les lois militaires et scolaires. » (Discours de clôture du Convent de 1897, p. 12.)

Du reste, la Ligue française de l'Enseignement et la Franc-maçonnerie ne faisant qu'un, redire en matière d'éducation les faits et gestes de l'une, c'est redire les faits et gestes de l'autre.

Mais il est temps de raconter les exploits de la Ligue.

Le 6 août 1882, Paul Bert célébrait avec un enthousiasme communicatif:

"Cette grande association qu'on appelle la Ligue de l'Enseignement, qui a tant travaillé sous l'Empire et à laquelle nous devons, pour la plus grande part, le beau mouvement d'opinion qui nous a permis de doter le pays de l'instruction *gratuite*, *obligatoire* et *laïque*."

Déjà en 1872, les loges avaient été saisies "de ce beau mouvement."

Le F.·. de Hérédia, député de Paris et future ministre, déposait à la séance du 11 juin, à l'assemblée du Grand-Orient, une circulaire adressée à toutes les loges et dans laquelle se trouvait le passage suivant:

«Une loi sur l'enseignement va être présentée à l'assemblée nationale, il est du devoir de la franc-maçonnerie d'intervenir..... Nous demandons l'instruction primaire, obligatoire pour tous, gratuite et laïque dans toutes les écoles publiques et communales.»

Paul-Bert, Jules Ferry et Jean Macé, se chargèrent de la chose et résumèrent ces décisions en trois articles très précis qui formaient tout le programme de l'avenir.

1° «Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi, on laïcisera les écoles communales au besoin graduellement.

2° «Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera par des mesures successives et progressives les écoles congréganistes libres.

3° «Une fois la dernière école libre fermée. on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'État restées seules.»

Dès 1877, ce programme était approuvé par toutes les loges, et c'était avec raison que le F.·. Lepelletier, redacteur du *Mot d'Ordre*, pouvait dire en mai 1885:

"L'école gratuite, obligatoire et laïque a été décrétée au sein de la maçonnerie, il y a bien des années, c'est ce qui a rendu possible qu'elle fut votée à la Chambre."

En effet, dès 1881 le parlement adoptait ce programme.

Le 16 juin de cette même année, la gratuité absolue était votée!

Le 28 mars 1882, l'obligation l'était à son tour. Puis le 30 octobre 1886, la laïcisation fut décrétée! Elle était cependant mise en pratique depuis longtemps.

Ainsi l'on détruisait petit à petit la loi de 1850.

Mais la Ligue ne se contenta pas de ces premiers succès, si considérables qu'ils fussent. Elle visait à la déchristianisation complète de la France.

Voici comment les convents maçonniques de 1899-1900 résumaient tous les vœux émis au 18e congrès de la Ligue de l'Enseignement :

1° « Demande de mise en vigueur des décrets concernant les Congrégations et mise à l'étude des projets de loi concernant les associations. (Loi Waldeck-Rousseau.) (*Compte-rendu*, Convent 1899, p. 44.)

2° Suppression des congrégations religieuses, autorisées ou non. (*Compte-rendu*, Convent 1899, p. 44.)

3° Confiscation des biens de main morte. (*Ibid.*)

4° Interdiction de l'enseignement aux personnes qui font vœu de chasteté. (Convent 1899, p. 198). et en général à tous les ecclésiastiques. (Convent 1900, p. 314.)

5° Refus pour les emplois de la République, de tout fonctionnaire qui n'aura pas passé par les établissements scolaires de l'État. (Vœu Pochon — Loi Leygues ; Convent 1889, p. 89.)

6° Abrogation de la loi Falloux et monopole de l'enseignement par l'État à tous les degrés. (Convent 1899, p. 177 à 196.)

7° Privation du droit de vote pour les séminaristes et les membres des diverses Congrégations. (Convent de 1900, p. 314.)

8° Séparation des Églises et de l'État. (Convent de 1899, p. 263.)

9° Suppression du Budget des Cultes. (*Ibid.*)

***

Or qu'est-ce que tout cela sinon le programme de l'apostat Combes? En réalité, c'est la maçonnerie et sa fille, la Ligue de l'Enseignement, qui gouvernent la France. La Ligue, on le sait, est tout à fait bien avec les ministres actuels et les Chambres. Il n'y a pas jusqu'au Président de la République qui ne se fasse gloire de lui appartenir. Ainsi, sous le titre de *La Ligue à l'Elysée*, la correspondance hebdomadaire de la Ligue (No. 18, 5 avril 1903) nous annonce que, le 30 mars 1903, une délégation de la Ligue, son président F. Buisson en tête, s'est rendue à l'Elysée, qu'elle a remis à M. Loubet un exemplaire du congrès de Lyon (où la Ligue a demandé le retrait de la loi Falloux), et l'a entretenu du 23e Congrès qui allait se tenir à Tunis.

M. le Président de la République a renouvelé ses sentiments de sympathie à l'égard de la Ligue et rappelé qu'il fut un des premiers adhérents de l'œuvre fondée par Jean Macé.

Toujours active, la Ligue dans son 23e congrès, tenu à Tunis les 12, 13 et 14 avril 1903, a résolu de demander et d'exiger du gouvernement.

1° Que le programme de l'enseignement de la métropole (France) soit appliqué intégralement à la Tunisie.

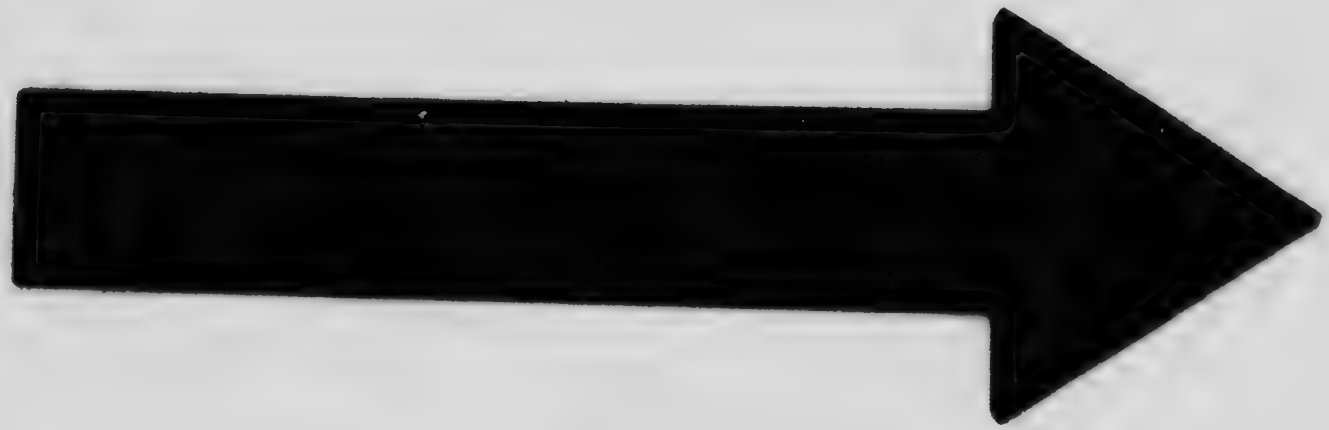

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

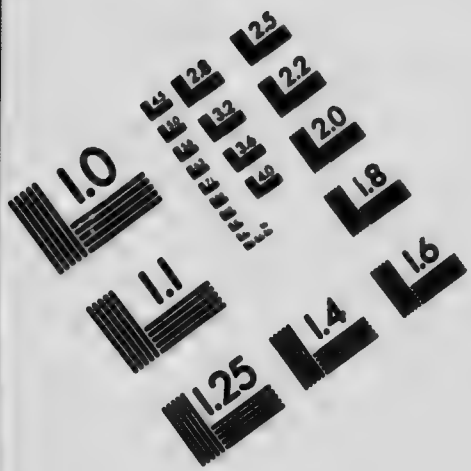

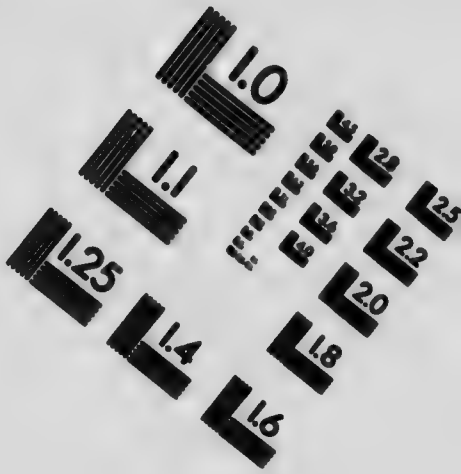

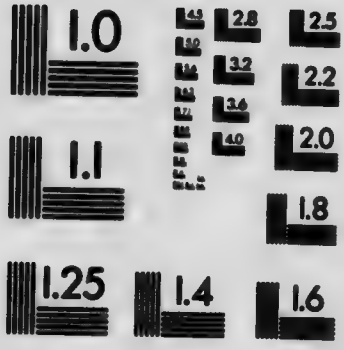

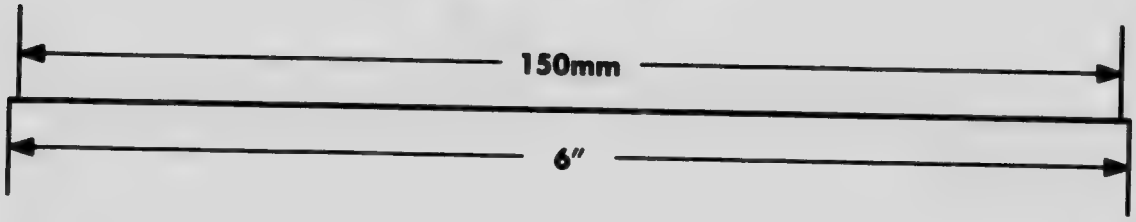

APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved

2° Que l'enseignement public en Tunisie soit gratuit, laïque pour tous et obligatoire pour les Français.

3° Mise à exécution de la loi Waldeck-Rousseau, laïcisation de toutes les écoles congréganistes et expulsion de toutes les congrégations, etc. etc. (*Bulletin* de la Ligue, Janvier, Février, Mars, 1903.)

"Le No. 22 de la même correspondance hebdomadaire, 3 Mai 1903, informe les Ligueurs que le 28 avril 1903, les Ligueurs tunisiens ont présenté à M. Loubet la brochure du 23e Congrès, et que M. Loubet à remercié la Fédération en termes extrêmement bienveillants, et il a rappelé qu'il fut un des premiers adhérents à la Ligue et l'ami personnel de Jean Macé."

La même correspondance du 18 Janvier 1903, annonçait que MM. Maurice Faure, Brisson, F. Chevalier, Boissy d'Anglas, tous de la Ligue, vont renforcer le groupe déjà nombreux des Ligueurs au Sénat.

Enfin, après toutes les lois qui ont rapport à l'enseignement primaire et à la loi des associations, il faut ajouter au dossier de la Ligue:

1° La loi obligeant les séminaristes et les prêtres au service militaire de la durée d'un an.

2° La nouvelle loi portant à deux ans le service obligatoire, pour tous les Français, les séminaristes et les prêtres compris tout naturellement.

3° La loi du divorce présentée par le Juif Naquet et votée le 29 Mai 1884.

4° Enfin, et formant le bouquet, la création des lycées de filles, par la loi F.·. Camille Sée, en 1880. (Louis Martin. *La Franc-maçonnerie ennemie de la France.*)

Chapitre VI

Ce qu'a donné l'école née de la Ligue

et

ce qu'elle coûte au public

VINGT années se sont écoulées depuis le jour où la Franc-maçonnerie et sa fille, la Ligue de l'Enseignement, étant devenues maîtresses de la France ont voté les lois décrétant l'école primaire obligatoire, gratuite et surtout laïque.

Vingt années, c'est assurément suffisant pour connaître la valeur d'une méthode. Puisque donc il est convenu de juger l'arbre par ses fruits, voyons les fruits produits par l'école laïque; nous jugerons ainsi de sa valeur, et avec d'autant plus d'impartialité que l'État seul va nous fournir toutes les données.

M. Hinzelin, professeur au Collège Chaptal, dans son rapport à l'enquête gouvernementale sur la "faillite universitaire", n'a pas hésité à dire:

"On parle sans cesse d'une grande œuvre de réformation nationale. Mais ce n'est pas en refaisant la seule

bourgeoisie d'une nation qu'on refait la nation tout entière. Or l'immense majorité des Français demeure soumise à l'enseignement primaire. Là est le vice, le défaut, le danger. Cet enseignement n'a jamais été approprié aux besoins d'un peuple libre, actif et fécond."

Et, après avoir flagellé l'enseignement supérieur, et l'enseignement secondaire, tant classique que moderne, il ajoutait:

"*Quant à l'enseignement primaire, c'est un OS, un OS qu'on a jeté au peuple.*"

(L'*Événement* de Paris, 15 juillet 1898)

Et il disait vrai: Les résultats, au point de vue scientifique, ou de l'instruction, sont des plus minces, et, malgré cela, jamais l'instruction n'a coûté si cher au peuple français. C'est ce que je vais démontrer dans ce chapitre.

I° Résultat scientifique : nul

Écoutons encore ce qu'une autre créature de l'État, M. Ledrain, chargé de faire une enquête sur les résultats scientifiques de l'École primaire laïque, disait dans son témoignage publié par "*l'Eclair et le Manuel général*, le 3 septembre 1898 :

"Comment! La loi oblige les enfants à ne pas quitter l'école avant treize ans; ils passent donc six années, quelquefois davantage, c'est-à-dire 1400 jours sur les bancs. Et quand on cherche le fruit de tant de leçons, de tant

d'heures scolaires, on arrive, pour la *majorité*, à cette conclusion: "*ils n'ont rien appris.*" Oui, ils sortent d'un tel labeur, la tête absolument vide, incapables de tenir une plume. Et les millions dépensés, de part et d'autre, pour aboutir à un pareil néant, y songe-t-on sans frémir?..."

Après avoir passé en revue les diverses matières, l'orthographe et l'histoire spécialement, M. Ledrain continue:

"Ce que j'affirme, d'après les renseignements précis dont je dispose, c'est que l'instruction, pour la masse des enfants, est nulle, dans la plus grande partie de la France, et qu'il devrait en être autrement."

M. Salomon Reinach, à son tour, avait de semblables accents de découragement dans la "*République française*" du 20 juillet 1893.

En 1893, sur 343,000 conscrits, 22,000 ne savaient ni lire ni écrire, 55,000 pouvaient à peine signer leur nom et l'instruction de 12,000 autres ne pouvaient être vérifiée.

Il y avait cependant 12 ans que l'instruction primaire avait été décrétée obligatoire. Ces conscrits avaient alors 8 ans et devaient aller à l'école!!

D'ailleurs, les choses n'ont pas changé.

C'est ainsi que la correspondance hebdomadaire de la Ligue de l'Enseignement, 10 mai, 1903, signale comme *admirable* le fait de l'instituteur Gourdin qui

pour montrer son dévouement à la République (et obtenir un avancement surtout) a entrepris d'apprendre à lire à 35 soldats du 17me d'artillerie.

Ces soldats n'ont pourtant que 22 ans au plus, et la loi de l'école obligatoire est votée et mise en vigueur depuis 22 ans!!

Elle date en effet du 28 mars 1882, et l'article III se lit ainsi. "L'instruction primaire est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes, âgés de six ans révolus, à treize ans révolus..."

***

Oui la loi dit bien cela, mais l'école obligatoire c'est de la fumisterie.

M. Ledrain nous dit:

"La loi de 1882 n'est nullement observée et de peur de se faire des ennemis politiques, les maires qui sont chargés par la loi, de voir à l'exécution de la mesure, sont les premiers à ne pas s'en occuper. Imitant en cela les maires, les instituteurs et les institutrices se soucient fort peu de l'assistance à l'école. L'Inspecteur du Cantal entre autres, ne cache nullement que les instituteurs qui avaient eu tant de promesses, se sentent sacrifiés, que la fréquentation de l'école laisse de plus en plus à désirer, et que la plupart des maîtres en prennent aisément leur parti et ne font rien pour améliorer la situation."

Les choses en sont à un tel point qu'au congrès de la Ligue, tenu à Alger, un orateur demanda

sérieusement s'il ne serait pas possible d'user de la suggestion hypnotique pour amener à l'école—laïque—les enfants rebelles à toute assiduité scolaire!!! (Manuel général 1898, p. 405.)

Il y a en effet de quoi s'alarmer, car selon M. Jacques Bonzon, fervent disciple de Jean Macé, à Paris seulement plus de 50,000 enfants ne fréquentent pas l'école.

2° Combien coute l'Os...gratuit!!

Mais cet os jeté si dédaigneusement au peuple, l'État le lui donne-t-il—gratuitement—?

Ici encore les statistiques gouvernementales prouvent avec la plus claire évidence, combien ce mot "gratuité" avec lequelle on capte la faveur du peuple, est mensonger.

Dans son étude "Organisation financière et Budget de l'Enseignement primaire en France," M. Turlin, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, fait l'historique du budget de l'instruction primaire en France depuis 1789 à 1887.

C'est cet historique que je vais suivre. Je complèterai par les chiffres que fournit le *Journal officiel de la République française*, mars 1903.

Après avoir déclaré, d'après les documents de l'époque, qu'avant la Révolution les écoles primaires étaient assez nombreuses, et rappelé que le Concile de Trente (1545) avait ordonné qu'une école fut

ouverte par le curé ou les sœurs, à côté de chaque église, M. Turlin avoue que la grande majorité de ces écoles étaient soutenues par les prêtres ou les congrégations et ne coûtaient rien à l'État. Dans les autres, qui ne coûtaient rien à l'État non plus et très peu aux communes, les élèves payaient de 3 à 15 sols par mois.

Puis, M. Turlin partage son historique budgétaire en deux périodes, la première de 1789 à 1833 et la seconde de 1833 à 1887.

De 1789 à la fin du premier Empire, l'instruction primaire fut précaire et malgré toutes les lois passées par la Convention, le Directoire, le Consulat, et l'Empire, il n'y eut de véritable instruction que celle qui fut donnée par les prêtres et les congrégations renaissantes.

Sous l'Empire, le budget de l'État, pour ce service scolaire, était de 4,250 fr.!!!

En 1832, le budget scolaire était de 984,979fr.29. Le nombre des écoles primaires était alors de 32,520, dont 10,316 seulement (auxquelles était réservé le budget de l'État) appartenaient aux communes.

En 1832 les écoles étaient au nombre de 43,879, le budget de 8,620,766 fr. 38, dont 5,102,538 fr.92 fournis par les communes et 2,959,537 fr. 46. subvention de l'État.

En 1863, le nombre des écoles primaires tant congréganistes que de l'État était de 52,445 et le budget de 36,525,819 fr. 59 (pour 1860)

Enfin, 1870 vint ! époque néfaste où la France passa définitivement sous la domination de la secte maçonnique qui s'empara immédiatement de l'école, pour la laïciser.

En 1870, le budget de l'école primaire était de 63, 695,671 f. 17, et le nombre d'écoles de 53,000.

De 63 millions en 1870, le budget montait en 1887 à 172,900,352 f. 91, c'est-à-dire qu'il triplait presque, tandis que le nombre des écoles, de 53,000, ne montait qu'à 66,784, desquelles il faut naturellement retrancher les 22,100 écoles congréganistes existant en 1832.

***

Les données de M. Turlin s'arrêtant à 1887, il faut remarquer que, de 1870 à 1887, la subvention accordée par l'Etat à l'école primaire a toujours été environ la moitié du budget total,

Ainsi en 1886, l'État accordait 85,140,701 f. 80, et les départements, villes et communes dépensaient 85,115,444 f. 43.

En 1887, l'État accordait 84,743,646 f. 78, et les départements, villes et communes, dépensaient 88, 156,706 f. 13.

Or en gardant les mêmes proportions, la seule subvention de l'État à l'école primaire pour l'année courante étant de 165,939,369 f. (*Journal officiel de la R. F.*, mars 1903 pp. 84-95), le budget général de l'école primaire est donc de 331,878,396 f. Et cependant le nombre d'écoles primaires appartenant à l'État ne s'élève qu'à 63,000 environ. (Vuibert, Annuaire de la jeunesse.)

Ainsi en 1870, le budget général était de 63,695,-671 f. 17, et le nombre d'écoles primaires, de 53,000.

En 1903, le budget est de 331,878,396 f., et le nombre des écoles de 63,000; et près de 2,000,000 d'enfants fréquentent encore les écoles libres ! ! ! A combien se montera le budget de la Laïque en 1904 ?

Voilà donc ce que les Ligueurs appellent donner gratuitement l'instruction au peuple. Il y a loin de ces chiffres fantastiques de 300 millions par année à ce que coûtaient l'enseignement avant que la maçonnerie fut au pouvoir.

Et d'ailleurs ces mirifiques résultats n'ont pas été obtenus en France seulement, mais partout où la Ligue de l'Enseignement est implantée. (1)

---

(1) C'est ce que confirment les ouvrages de M. Claudio Jannet. *Les Etats-Unis contemporains* ; M. Martin. *L'Enseignement en Angleterre.*

Les Documents de la Chambre des représentants belges (*Session 78 79. Rapport Olin*, p. 189.) Xavier Roux, *L'Autriche-Hongrie.* etc., etc.

En voilà assez je crois pour montrer la valeur de cette gratuité que promet la Ligue de l'Enseignement, au Canada comme ailleurs.

Mais, où vont ces millions, puisque en France par exemple le nombre des écoles est presque stationnaire ?

Voici un petit trait qui sera la morale de ce chapitre.

"Le *Board of Schools* de New-York a trouvé moyen, dit M. Jannet, de porter au double les taxes scolaires, (de 7,250,000 f. à 14,500,000 f.) alors que nombre des élèves restait le même ou diminuait.

Dans son compte, on voit pour l'année 1869 figurer 300,000 f. pour dépenses imprévues, c'est-à-dire pour dîners et rafraîchissements, que ses membres s'offraient entre eux."

En 1871, le gouverneur de la Pensylvanie signalait des faits analogues pour cet État. (Robert Somers, The Southern States, p.75 ; Claudio Jannet, p. 79 ; Jean de Moussac, p. 249.)

Il faut avouer que le peuple les paie fort cher ces douceurs et qu'il n'en a guère de bénéfices.

Chapitre VII

La décadence morale de la France, fruit de l'école sans Dieu

DANS un discours aux élèves du Patronage démocratique, M. Léon Bourgeois disait :

« Nous sommes tous pleins de bonne volonté, nous ne demandons pas mieux que de travailler, et cependant nous ne réalisons rien..... Pourquoi ? »

Pardon, M. Bourgeois, vous êtes trop humble. Il est vrai que votre laïque, malgré votre sublime dévouement, n'a obtenu aucun résultat scientifique, qu'elle n'a donné la gratuité qu'à condition que l'on paie 10 fois plus qu'auparavant et qu'elle n'a pas davantage fait observer l'obligation. Mais en revanche, le résultat obtenu par la morale laïque a dépassé toutes vos espérances.

Avouez aussi que votre laïque n'a jamais eu pour but de faire des savants, mais uniquement des affranchis des doctrines catholiques, ou des *émancipés*, pour nous servir de l'argot maçonnique.

Soyez fier, car vous avez remporté le plus beau des succès.

Ecoutez donc vos amis :

« Depuis une dizaine d'années, les crimes commis par les jeunes gens se sont multipliés dans des proportions effrayantes. Les statistiques ont constaté que le nombre des délinquants et des criminels de moins de vingt ans a quadruplé : de 5,000 environ, il s'est élevé à plus de 20,000. Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que cette effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens, a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public. Ce doit être, pour la conscience de ceux qui ont cru trouver le progrès dans cette voie nouvelle, un lourd souci que de voir la jeune génération se distinguer par sa perversité brutale."

Tel est le témoignage de M. Adolphe Guillot, juge d'instruction, membre de l'Institut. (*Paris qui souffre*, p. 230, Paris 1887.)

« Depuis 1887, penché sans cesse sur la misère morale de l'enfance, mon sentiment n'a fait que s'affermir.

« Ceux qui ont accompli cette révolution néfaste se sont-ils repentis ? J'en doute fort. Cependant, dans les rares occasions où j'ai causé avec M. Buisson, il m'a semblé qu'il y avait en lui l'esprit d'un philosophe plutôt que d'un sectaire.

« On m'a assuré que M. Buisson, pour apprécier de

quelle façon les instituteurs entendaient la laïcisation, avait demandé leur sentiment par une sorte d'enquête et qu'il avait été épouvanté des négations morales auxquelles beaucoup avaient abouti.

« En même temps que l'idéal religieux, tout autre idéal a disparu. Les sans-patrie sont de même souche que les sans-Dieu.

« Si le mal n'est pas plus grand, c'est grâce aux écoles libres qui ont conservé à la France un noyau d'hommes craignant et servant Dieu."

(Second témoignage de M. Adolphe Guillot, à l'enquête du *Figaro*, 19 août 1896.)

Le *Figaro* (19 août 1896) dit à son tour:

« L'augmentation de la criminalité des jeunes coïncide d'une manière mathématique avec l'avènement de la laïcisation.

« En 1881, date de la loi scolaire, le chiffre des délinquants de moins de 16 ans est de 7,151. En 1888, alors que l'école laïque porte ses premiers fruits, ce chiffre s'élève à 8,488. En 1890 il atteint 8,666, et depuis cinq ans, cette même courbe lamentable se poursuit. "

Répondant aux questions posées par le *Figaro* sur " L'école et la criminalité", M. Georges Boujean, juge au tribunal de la Seine et fondateur de l'admirable colonie d'Orgeville pour l'enfance abandonnée ou coupable, dit:

« C'est un monde, c'est tout au moins la vie ou la

mort nationale que votre question soulève. Il n'y a pas, à mon avis, de sujet plus urgent. La France s'en va aux abîmes avec ses générations successives dont chacune est plus vaniteuse, plus paresseuse et plus révoltée que la précédente. L'éducation irréligieuse est évidemment le principal facteur de cette dégénérescence. » (G. Goyau, *L'école d'aujourd'hui*, p. 336.)

« Nous sommes présentement en passe — je dis cela humblement, mais enfin je crois devoir le dire — d'échouer dans la grande entreprise qui a été faite de faire l'éducation de la démocratie en France, et nous échouerons par la raison qu'on vise le savoir et non la conduite... Voilà la source de ces enfants qu'il faut plus tard envoyer en correction paternelle..... (Paroles de M. Gaufrès à la *Société des Prisons*, citées par Jacques Bonzon, *Le Crime et l'École*, p. 71.)

***

A son tour M. Jacques Bonzon, avocat à la Cour d'Appel de Paris et grand partisan de la laïque, dans son ouvrage "Le Crime et l'École", après avoir fait un lamentable tableau de la criminalité en France, et surtout touchant l'enfance, dit :

« L'école d'aujourd'hui, les programmes de ses cours et de ses leçons, l'esprit qui les imprègne, non, tout cela n'a pas créé la criminalité montante de l'enfance. Mais elle devait l'enrayer, elle nous promettait de lui barrer le

chemin et de réaliser enfin le mieux si longtemps attendu.» (1)

« Au lieu de cela qu'a-t-elle fait? A-t-elle jeté dans les âmes une semence féconde de vertu et de bonté, a-t-elle inspiré à tous ces jeunes esprits malléables un amour du bien assez fort pour triompher, chez la plupart, de leurs passions et de leurs désirs mauvais? Je ne le crois point, et nul observateur sincère ne le peut croire lui-même, sans s'abandonner à un pessimisme exagéré, sans renoncer d'avance à toute amélioration, à tout remède, quand au contraire plusieurs modifications à l'esprit de l'instruction populaire sont dès aujourd'hui réalisables, il faut reconnaître courageusement que l'école n'a pas produit les résultats qu'on en espérait. Elle n'a pas aidé à la diminution de la criminalité enfantine. Elle ne l'a pas empêché de croître. *Elle a même contribué à la rendre plus grande.*

« La preuve, dit M. Bonzon, la voici : En 1880, 3,174 garçons étaient poursuivis pour vol; en 1888, nous en trouvons 3,919. »

« Le résumé statistique des résultats de la justice criminelle de 1826 à 1880, tout en indiquant un accroisse-

---

(1) M. J. Bonzon fait ici allusion à ce que Jules Ferry écrivait à tous les instituteurs de France le 17 novembre 1883, pour leur recommander l'enseignement de la morale maçonnique :

«Quand les populations vous auront vus à l'œuvre... Quand elles remarqueront que vos leçons de MORALE commencent à produire de l'effet, que leurs enfants rapportent de votre classe de meilleures habitudes, des manières plus douces et plus respectueuses, enfin tous les signes d'une incessante « amélioration morale, » alors la cause de l'école laïque sera gagnée.

ment continu dans la criminalité de l'enfance, donnait encore la priorité aux adultes. L'augmentation pour les garçons correspondait à 139 p. c., pour les filles à 117 p.c. Les adultes, au contraire, voyaient leurs délits tripler, passer de 100 à 400. L'augmentation cependant était déjà très grande pour l'enfance, si l'on songe que de tout temps la population enfantine, de 7 à 16 ans, a été bien inférieure à la population adulte; cette augmentation *de la criminalité enfantine n'a fait que s'accentuer depuis 1880*, et maintenant ELLE DÉPASSE presque du double celle des adultes. En 1882, 174,815 majeurs prévenus; en 1892, 203,855; en 1882, 5,805 enfants poursuivis; en 1892, 7,148. Aussi, pour les adultes une augmentation correspondant au neuvième du nombre primitif; pour les enfants, elle atteint presque le quart.

« En 1880, on trouvait déjà 55 suicides d'enfants. La progression est depuis lors constante, elle était de 62 en 1886 et de 87 en 1892. » (J. Bonzon, *Le Crime et l'École*, pages 32, 40, 43.)

Plus tard, la Correspondance générale de l'instruction primaire portait à plus de 100 le nombre des suicides d'enfants.

***

Citons encore le témoignage d'un philosophe éminent, un des esprits les plus dégagés de ce temps, M. Fouillée:

« C'est pour avoir systématiquement exclu de l'enseignement primaire, ces deux facteurs primordiaux (la

morale et les idées religieuses) qu'en dépit de centaines de millions dépensés, les résultats d'une expérience mal conduite ont été si médiocres et si incomplets, aussi bien au point de vue pédagogique qu'au point de vue social. » (Reproduit de *l'Economiste français*, 1er janvier 1898.)

Le même écrivain avait dit l'année précédente, 1897, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. 1, p. 425-431 :

« ...Non moins délicate est l'interprétation purement statistique de la différence entre les écoles laïques et les écoles religieuses. A Paris, sur 100 enfants poursuivis, on en trouve 2 à peine qui soient sortis d'une école religieuse. Sur 100 enfants détenus à la Petite-Roquette, l'école congréganiste n'en fournit que 13, l'école laïque 87. »

Et cependant la population de l'école laïque est à peine le double de la population de l'école religieuse.

En face de tels résultats, une des feuilles les plus ardentes dans la lutte contre la religion catholique faisait cet aveu en 1895 :

« L'école sans Dieu nous a fabriqué une génération de décadence. Tout craque dans la société, en proie à l'anarchie, et si les enfants de l'avenir sont élevés comme ceux d'il y a dix et quinze ans, la France est condamnée à une effroyable catastrophe. »

La Revue de l'Instruction Publique, organe de

MM. Jules Ferry et Buisson, reproduisait les réflexions de *l'Instituteur*, de Balligny (Loire), parlant au nom de ses collègues :

«Le niveau de la moralité baisse dans le peuple : le nombre toujours croissant des enfants criminels constitue un «péril social»..... Si l'on veut conjurer le péril, il faut réagir, depuis l'école normale jusqu'à la modeste classe enfantine, contre un état de choses qui menace d'emporter tout l'édifice social.»

Qu'ils sont grands et satisfaisants les effets que prophétisait Jules Ferry ! Et que doit-il penser, du haut du piédestal sur lequel son parti l'a juché, en lisant ces lignes parues dans sa propre revue.

Enfin M. Henri Joly, membre de la Société des Prisons, auteur du livre "*La France criminelle et le combat contre le crime*," et M. Bonjean, juge au tribunal de la Seine, ont publié dans le journal *Le Matin*, des articles désolés où ils établissent, avec force chiffres à l'appui, que la criminalité a triplé depuis peu parmi les enfants, et que la progression continue toujours, à raison de 1,700 à 1,900 ou 2,000 crimes de plus par an.

Dans l'espace de 10 ans, on a dû arrêter 40,000 garçons et 17,000 filles de moins de seize ans, pour des crimes autrefois inconnus à l'enfance ou à la jeunesse.

Tels sont les résultats mirobolants obtenus par l'école primaire laïque !

Chapitre VIII

La Ligue condamnée par les Papes

DÈS 1866, les évêques de Belgique, de Hollande, d'Irlande, de France dénoncèrent vigoureusement la Ligue de l'Enseignement. Mgr Freppel, évêque d'Angers, dans une lettre pastorale du 8 décembre 1837, stigmatisa la Ligue et formula contre elle la sentence suivante :

« À ces causes.....

« Art. III.— Nous réprouvons la Ligue dite de l'Enseignement comme ayant pour but d'exclure et de séparer la religion de l'éducation scolaire, et nous faisons défense à tout fidèle de notre diocèse d'en faire partie, D'Y COOPÉRER, soit par voie de souscription, soit de toute autre manière. »

L'approbation et les félicitations du Saint Siège ne se firent pas attendre.

Au commencement de 1874, Mgr. Freppel recevait de Pie IX un bref mémorable, le remerciant d'avoir rappelé les condamnations portées contre la Franc-maçonnerie sous quelque nom qu'elle se dé-

robe, et "*les très-graves censures encourues par ceux qui en font partie.*"

"Nous louons très-fort, écrivait le grand Pape, le zèle que vous avez montré à ce sujet et qui est tout à fait digne de la charge épiscopale que vous exercez."

Et il ajoutait: "Nous déplorons aussi, Vénérable Frère, que de cette source même des sectes condamnées soit sortie, pour la perte des âmes, une autre société pernicieuse appelée "Ligue de l'Enseignement", travaillant à extirper radicalement, surtout de l'âme des enfants, la foi catholique, et s'efforçant d'exercer impunément par toute la France les industries de son iniquité. Bien que Nous sachions que dans votre diocèse vous vous êtes empressé d'appliquer votre sollicitude pastorale à combattre un pareil fléau, cependant, en raison de la gravité de cet objet, Nous ne voulons pas omettre de vous exciter dans le Seigneur à persévérer dans les efforts de votre zèle pour la garde de votre troupeau, en persistant à stimuler la vigilance des fidèles, et en vous appliquant avec ardeur à arracher du champ qui vous est confié ces déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres."

Léon XIII a parlé comme Pie IX.

Répondant à l'envoi que M. C. Jean de Moussac lui avait fait de son "Histoire de la Ligue de l'Enseignement," l'illustre Pape lui adressait le bref suivant.

Léon XIII, Pape.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Des éloges tout particuliers sont certainement dus, en raison de son opportunité et de son utilité, à votre ouvrage intitulé "La Ligue de l'Enseignement," par lequel, à l'aide de documents réunis avec soin de toute part et mis en œuvre par un long et très judicieux travail, vous avez montré l'origine et la nature d'une association formée contre les institutions catholiques, son hypocrisie, son activité, la puissance de ses efforts et son but: et, en même temps, vous avez exposé les actes de sollicitude continuelle et dévouée par lesquels l'Église n'a pas cessé de s'opposer à ces funestes desseins et d'en éloigner tous les hommes, afin d'assurer le salut de ses fils et la santé de leurs âmes. Grâce à votre publication, il sera permis d'espérer que l'horreur d'une telle conspiration dévoilée, et l'autorité d'une mère si aimante ramèneront beaucoup d'hommes à une juste appréciation des choses et à l'obéissance envers l'Église, et tourneront leurs forces réunies vers la résistance aux efforts des impies.

Cette très noble récompense, nous la présageons à votre œuvre, cher Fils, en vous accordant très affectueusement comme gage de la faveur divine la Bénédiction Apostolique, témoignage de notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près saint Pierre, le 25 Avril 1880, la troisième année de notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape.

(Jean de Moussac. La Ligue de l'Enseignement p. 155.)

EPILOGUE

JE demande maintenant à ceux qui ont lu ces pages sur la Ligue française de l'Enseignement, si j'ai eu tort de dénoncer, comme je l'ai fait, la Section canadienne.

La Ligue de l'Enseignement, fondée à Montréal en 1902 après les démarches de M. Herbette, conseiller d'État et membre du conseil général de la Ligue française, n'est qu'une succursale de celle-ci. Je l'ai prouvé par un document dont l'authenticité est irrécusable.

La Ligue canadienne a donc été créée pour accomplir au Canada la même œuvre que la ligue de France, pour poursuivre le même but par les mêmes moyens; et elle aboutira fatalement aux mêmes résultats désastreux.

La conclusion est rigoureuse.

Oui, la Ligue, fidèle aux principes maçonniques, usera, ici comme en France, de tous les moyens pour arriver à son but. Elle emploiera tour à tour la ruse et la brutalité.

Le mensonge étant le plus ordinaire de ses instruments, elle niera devant le public, elle affirmera

devant les adeptes. Aujourd'hui, elle dit, comme Jean Macé en 1866:

« Nous ne voulons rien détruire, la ligue ne servira les intérêts d'aucune politique. »

Demain elle dira, comme Jean Macé en 1885:

« Autrefois, nous affirmions que la Ligue n'était ni une société politique ni une société religieuse. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, il faut affirmer que la Ligue est une société maçonnique. »

Nous savons déjà ce que valent ses promesses de ne rien détruire, mais d'améliorer seulement. Le loup rapace a eu beau se cacher sous la peau de l'agneau, il a laissé percer un bout de l'oreille.

C'est ainsi, 1° que tout en promettant de respecter les droits de tous, elle déclare que "l'instruction publique est charge d'Etat", ce qui, dans le langage des laïcisateurs, veut dire la monopolisation de l'enseignement par l'Etat, Or, n'est-ce pas là la violation des droits naturels et divins? Tout homme a, de droit naturel, le pouvoir de faire instruire ses enfants où il veut et par qui il lui plaît. De droit naturel et de droit divin, le père et la mère ont le pouvoir de faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse conforme à leurs croyances. L'arbitraire seul peut les priver de ces droits; c'est ce qu'a fait la Ligue en France et ce que la Ligue canadienne annonce qu'elle fera, (6e ligne de son

programme, voir la brochure Langlois-Beauchesne.,

2° Il est faux que le radical et l'ultramontain, selon la doctrine du secrétaire de la Ligue, puissent se coudoyer sans danger, sur le terrain de l'éducation. Car les principes de l'éducation chrétienne sont absolument opposés à ceux que professe le radical, c'est-à-dire l'athée, le libre-penseur, le franc-maçon.

L'éducation de l'ultramontain repose sur la morale chrétienne, tandis que celle du radical, a déclaré le F.·. Blatin, repose sur une morale tout opposée.

3° Comme la Ligue française à ses débuts, la Ligue canadienne ne demande aujourd'hui que l'école primaire gratuite, obligatoire. Demain, comme sa mère, elle imposera l'école neutre, c'est-à-dire laïque et maçonnique.

***

Nous en avons assez, je pense, pour conclure avec Mgr Dupanloup dénonçant la Ligue française:

La Ligue canadienne de l'Enseignement, " *ce n'est pas une ligue pour l'enseignement, c'est une ligue contre la religion. L'enseignement, c'est le masque ; l'irréligion, l'antichristianisme, c'est le but. Mais le masque fait des dupes qui deviennent complices d'un détestable but.* "

A vous donc, compatriotes Canadiens-français, d'avoir l'œil au guet et de ne permettre jamais, pour l'honneur du Christ et de la patrie, que l'hydre maçonnique lève la tête et couvre notre pays de ruines, comme elle a fait pour la douce France.

OUVRAGES CONSULTÉS

ALLAIN (E.) — La Révolution française et l'enseignement national.

L'Église et l'enseignement populaire sous l'Ancien Régime.

BONZON (Jacques, avocat). — Le Crime et l'École.

BROUARD (Eugène). — Essai d'Histoire critique de l'Instruction primaire en France de 1789 à nos jours.

BULLETIN DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

BURNICHON (R. P., S. J.) — Cinquante ans après. La liberté de l'enseignement.

L'État et ses rivaux dans l'enseignement.

COPIN-ALBANCELLI — La Franc-maçonnerie et la question religieuse.

FAILLITE DE L'ENSEIGNEMENT GOUVERNEMENTAL. Rapport de l'enquête gouvernementale sous la présidence de M. Ribot.

FESCH (Paul) — Faillite de l'Enseignement gouvernemental. Éducation.

FOUILLÉE — Revue des deux mondes.—Statistique sur la criminalité.

GOYAU (Georges) — L'École d'aujourd'hui.

JANNET (Claudio) — Les États-Unis contemporains.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 1902-1903.

LACOMBE (H. de) — La liberté de l'Enseignement.

LAURENT (A.) — La liberté de l'enseignement.

LETTRES d'un Jésuite à Waldeck Rousseau.

MACÉ (Jean) — Les Origines de la Ligue de l'enseignement.

MAGNAN (J. C.) — Mémorial sur l'Éducation au Canada.

MARTIN (Louis) — La Franc-maçonnerie ennemie de la France.

MOUSSAC (Marquis de) — La Ligue de l'Enseignement. Histoire, Doctrine.

MUN (Comte de) — Les Congrégations religieuses devant la Chambre.

NOURRISSON (Paul) — Le Club des Jacobins sous la 3e République.

PATRIOTE (un) — La Congrégation du Grand-Orient et les Congrégations à la Chambre française en 1902.

PAUL BERT — Le Cléricalisme.

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, 1901-1902.

TAINE — Régime moderne, t. III.

TAVERNIER (Eugène) — La Morale et l'Esprit laïque.

TOURMENTIN (J.) — La Girouette maçonnique.

TURLIN — Organisation financière et Budget de l'instruction primaire.

UNION PÉDAGOGIQUE-FRANÇAISE.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

PRÉFACE . . . . . .

PREMIÈRE PARTIE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT À MONTRÉAL

CHAPITRE I.—À la Salle Poiré, le 9 octobre 1902 1
CHAPITRE II.—Pourquoi cette Ligue 5
CHAPITRE III.—De mystère en mystère 12
CHAPITRE IV.—Un article de «La Presse» . . . 18
CHAPITRE V.—Les Journalistes promoteurs de la Ligue 24
CHAPITRE VI.—À propos de la Bibliothèque Carnegie 31
CHAPITRE VII.—Le voile du temple déchiré, ou l'origine maçonnique de la Ligue canadienne 35
CHAPITRE VIII.—Réponse aux dénégations du «Canada» 39
CHAPITRE IX.—La Bibliothèque...Orient...tée par la Ligue 45

SECONDE PARTIE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE

PAGES

CHAPITRE I.—Origines et nature 55
CHAPITRE II.—But véritable de la Ligue . . . 62
CHAPITRE III.—Une morale... immorale ! . . . 15
CHAPITRE IV.—Tactique et moyens d'action . . 69
CHAPITRE V.—«L'influence considérable» de la Ligue 74
CHAPITRE VI.—Ce qu'a donné l'école née de la Ligue et ce qu'elle coûte au public . . . 82
CHAPITRE VII.—La décadence morale de la France, fruit de l'école sans Dieu . . . 91
CHAPITRE VIII.—La Ligue condamnée par les Papes 99
Epilogue. 103
Ouvrages consultés 107

ERRATUM

À la page 42, 1re ligne :

Au lieu de «Ligue française de Montréal, quoiqu'en disent.....», lisez : *Ligue française de l'Enseignement, quoi qu'en disent.*